Les Lucs sur Boulogne

Les Lucs-sur-Boulogne

N°65
Mai
2021

La vie communale

Vie Municipale

Vie Scolaire

Vie Sociale et Culturelle

Villes et Villages Fleuris

www.leslucssurboulogne.fr

Attri'Buet ses couleurs
Peintre
Décorateur
Sylvain BUET
25 La Moricière
85170 LES LUCS SUR BOULOGNE
Tél : 06 86 93 62 69
@ : attribuetvoscouleurs@gmail.com
Solution innovation pour vos intérieurs et extérieurs

Fleur de Lys
Toutes créations florales
72, place du Sénéchal
85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE
Tél. : 02 51 31 29 73
Florajet
CB
à distance

Entretien et création des espaces verts
Agrément services à la personne
Réduction d'impôts
VERDON PAYSAGE
La Moricière
85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE
Tél. 02 51 31 23 58 - 06 12 73 71 75

Entreprise DOUILLARD Daniel
Les enduits lucquois
Neuf & Rénovation
La Moricière - 85170 Les Lucs-sur-Boulogne
Tél./Fax : 02 51 46 51 08 - Portable : 06 13 72 05 49

SARL IDIER PELARD
vente et pose
menuiserie, alu, bois, pvc
330, boulevard de Lattre-de-Tassigny - 85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE
Tél./Fax : 02 51 31 25 65 - Port. : 06 10 28 91 46 - idier.pelard@orange.fr

J.L.N. Maçonnerie
02 51 31 09 72
Neuf & rénovation | Restauration de patrimoine | Couverture - Enduit à la chaux
21, La Gaconnière - 85170 LES LUCS SUR BOULOGNE
Port. 06 37 35 80 11 - e-mail : jlnmaconnerie@orange.fr - Fax : 02 51 31 09 72

CONSEIL - VENTE - ASSEMBLAGE - DÉPANNAGE - INTERNET ET RÉSEAUX
SIMBA INFORMATIQUE
PARTICULIERS
PROFESSIONNELS
Tél. 02 51 48 35 67
73, bd Jean-Yole - 85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE - e-mail : contact@simba-informatique.net

SMCBOIS
MENUISERIE / CHARPENTE
AGENCEMENT / CLOISONS SÈCHES
Spécialiste Réno'ouvertures
Tél. 02 51 41 11 84
LES LUCS/BOULGNE
contact@smc-bois.fr

L'AUBERGE DU LAC
Nature, cuisine et détente
02 51 46 59 59
Repas de famille et banquets - Menus à partir de 16 €
LES LUCS-SUR-BOULOGNE
www.aubergedulac85.com

GARAGE POTIER GERVAIS
Mécanique Agricole / Motoculture de Plaisance
02 51 31 39 95
06 89 93 93 89
Agent JARNY Groupe
02 51 31 20 59
Boulevard Mal. de Lattre-De-Tassigny - 85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE

P.Arten'hair
COIFFEUR - BARBER SHOP
COIFFURE MIXTE
STUDIO > TATOO MAQUILLAGE PERMANENT
Tél: 02 51 31 20 18
Horaires d'ouverture
Mardi au Jeudi 9h-19h
Vendredi 8h30-20h
Samedi 8h30-15h
sur RDV de 12h à 14h
3, Z.A. de Bourgneuf
85170 LES LUCS SUR BOULOGNE

Habitat Conseil
Toutes transactions immobilières
Dany ROSSETTI
ESTIMATION GRATUITE
51 bis, avenue des Pierres Noires - 85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE
Tél. 02 51 07 24 77 - Site : www.agence-habitat-conseil.com

MARY COHR PARIS
Institut de Beauté
Them'Peau
02 51 40 80 05
Horaires d'ouverture
Mardi au Jeudi 9h 19h
Vendredi 8h30-20h
Samedi 8h30-15h
sur RDV de 12h à 14h
3, Z.A. de Bourgneuf, 85170 LES LUCS SUR BOULOGNE
MaryCohr-InstitutThem'peau

CHANSON PAUL
PLOMBERIE - CHAUFFAGE - ÉLECTRICITÉ
1, place de l'Industrie - 85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE
02 51 31 21 25 - 06 14 03 73 69
paulchanson@orange.fr
RGE QUALIBAT
RGE QualiPac

RENAULT
Les Lucs Automobiles GARAGE
NEUF ET OCCASION toutes marques | Station de lavage
7, rond-point de la Vendée - 85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE
e-mail : leslucsautomobiles@orange.fr - Tél. 02 51 31 21 11

SARL BRETHOMÉ
Marbrier
Décoration
Tailleur de pierres
Le Chef du Pont - 85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE
Tél. 02 51 31 20 48 - e-mail : sarl.brethome@orange.fr
www.brethome-tailleur-pierres.fr

Edito

Sommaire

Le mot du Maire ..... p 1

Compte-rendu du Conseil Municipal ..... p 2-10

Les Commissions ..... p 11-13

Avis divers ..... p 14-17

Vie scolaire ..... p 18-21

Vie périscolaire ..... p 22-25

Vie sociale et culturelle ..... p 26-34

Vie sportive ..... p 35

Fêtes et manifestations ..... p 36

Le Mot du Maire

Depuis quatorze mois, nous vivons avec la covid. Notre vie quotidienne s'en trouve perturbée à différents niveaux (travail, vie associative, sport, scolarité, famille, soins, etc...). La recherche médicale a multiplié ses efforts dans un temps record et propose la vaccination depuis le mois de janvier. Cette dernière a commencé très laborieusement mais, maintenant, cette campagne de vaccination s'accélère et j'espère qu'elle sera proposée rapidement au plus grand nombre. Sans le vaccin, la vie d'avant ne reprendra pas. C'est pourquoi j'encourage tous ceux qui sont indécis à prendre conscience que ce n'est que par l'immunité du plus grand nombre que nous retrouverons une vie normale. Dès que vous pourrez recevoir le vaccin, n'hésitez pas, acceptez.

Depuis début mars, le conseil municipal a décidé de mettre à la disposition des plus de 60 ans, le transport solidaire. Ce dernier vient aider les personnes n'ayant pas de solution pour leur déplacement ponctuel. Le secrétariat de la maire est à votre disposition pour vous mettre en relation avec l'un des bénévoles qui se chargera de vous covoiturer.

Le conseil municipal a voté, il y a quelques semaines, le budget pour l'année 2021. Vous en trouverez tous les détails en feuilletant les pages de ce bulletin. Cependant, je tiens à vous informer que cette année encore les taux d'imposition ne seront pas augmentés. Concernant les investissements, ces derniers seront très importants ; permettez-moi de citer les plus symboliques.

- Les travaux du Carré des Arts (salle de spectacle et école de musique) commenceront dès l'automne.

- L'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique de la rue de la Croix Moinet et de la rue de Bourgneuf sont en cours de réalisation. L'éclairage public sera remis à neuf. La fibre optique pourra ensuite être déployée en toute sécurité à l'ensemble des riverains. Merci à ces derniers de faire preuve de compréhension pour les désagréments engendrés par la réalisation de ces gros travaux routiers.

- Le restaurant scolaire, le presbytère et le dojo sont maintenant en service. Ces différents travaux de sécurité, d'isolation, d'acoustique et d'agrandissement vont contribuer à apporter un confort supplémentaire à tous les utilisateurs. Merci à toutes les personnes, concernées par les travaux, pour la patience dont elles ont fait preuve durant ces différents chantiers.

La commission communication a beaucoup travaillé depuis un an. Un nouveau site internet verra le jour d'ici quelques mois, mais dès à présent vous pouvez vous connecter sur le compte Facebook de la commune et sur « IntraMuros » nouvelle application, dès à présent disponible en téléchargeant cette dernière sur votre smartphone. Vous recevrez ainsi toutes les informations communales journellement.

Dans l'espoir que la vie associative reprenne dès cet été, avec la possibilité de se retrouver en plus grand nombre, nous vous proposons de venir fêter ce retour à «la normale» à la fête des pêcheurs organisée par la société de pêche la Friture et d'admirer le grand feu d'artifice tiré à cette occasion et offert par la commune.

Je vous souhaite de passer une période estivale agréable en profitant des vacances en famille ou entre amis.

Roger GABORIEAU

Grand Feu d'artifice
Samedi 10 juillet 2021
Fête des pêcheurs
Stade de la Lande Fleurie

Les Lucs sur Boulogne

Avenue des Pierres Noires
85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE
Tél. 02 51 31 21 29
fax 02 51 46 51 20
mairie@leslucssurboulogne.fr
www.leslucssurboulogne.fr

Conseil Municipal du mardi 15 décembre 2020

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Mise en place du « forfait mobilités durables » pour le personnel communal

Vu l'arrêté ministériel du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilité durables » dans la fonction publique de l'État,
Vu de décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale,

« Les agents publics peuvent bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage, sous forme d'un forfait mobilités durables ».

Le montant annuel du forfait mobilités durables s'élève à 200.00 €. Le nombre minimal de jours d'utilisation d'un moyen de transport éligible au versement est fixé à 100 jours. Ce dernier est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent. Le bénéfice du forfait mobilités durables est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Ce forfait est versé l'année suivant celle du dépôt de la déclaration.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité,
✓ Autorise la mise en place du forfait mobilités durables pour le personnel communal à compter du 1er janvier 2021 selon les dispositions ci-dessus.
✓ Dit que les crédits seront inscrits sur le budget primitif de l'année 2021.

CULTURE, TOURISME, COMMUNICATION ET ANIMATION

Approbation de l'avant-projet définitif du complexe culturel (délibération n°2020_0118)

État initial :
Le projet se situe au 338 rue Georges-Clemenceau sur la commune des Lucs-sur-Boulogne. Le périmètre du site est constitué d'une surface totale de 3726 m². Le site est délimité au sud par un commerce, à l'Est par la rue des Vignes Gâtes, au Nord par le centre de secours, à l'Ouest par la rue Georges-Clemenceau. Il se situe dans un quartier d'activité avec à proximité le stade municipal, l'école primaire et plusieurs commerces. En second plan, et autour de la parcelle, le tissu urbain est aéré et, est composé de quartier résidentiel de type de pavillons. L'architecture des constructions avoisinantes du terrain est dominée par l'unité des toitures en tuiles et des enduits monochromes.

Implantation :
L'implantation du bâtiment se décompose en 2 parties :
- Le volume de la salle de spectacle s'implante en parallèle de la rue des Vignes Gates avec un retrait pour conserver les arbres existants en limite de propriété.
- Le volume de l'école de musique est en parallèle de la rue Georges-Clemenceau. Il se situe en retrait pour l'aménagement de stationnement.
L'implantation des 2 volumes du projet crée une esplanade à l'arrière. À l'avant du projet, un parc de stationnement est aménagé en parallèle de la rue Georges-Clemenceau. Il intègre un parvis l'entrée du bâtiment, des espaces et un cheminement piéton depuis la rue. Surface totale du complexe : 854.30 m².

Organisation, volume :
La volumétrie du projet s'organise autour du volume central du hall. Il est prolongé par 2 grands auvents, un côté parvis d'entrée et un second au niveau de l'esplanade arrière. Une continuité visuelle est mise en place pour apporter une perspective entre les 2 espaces. Les auvents créent la liaison entre les 2 programmes. De part et d'autre du hall, on trouve la salle de spectacle et l'école de musique :
- La salle de spectacle s'inscrit dans un parallélépipède biseauté avec une toiture mono-pente. Sa forme favorise à l'intérieur, l'accueil d'une tribune pour la salle de spectacle. Les parois sont en béton matricé avec un motif linéaire vertical qui se rapproche d'un drapé. Un volume de couleur souligne l'entrée principale.
- L'école de musique est marquée à l'entrée par un volume en béton matricé. L'ensemble du bâtiment est en enduit orange. Les menuiseries en façade Sud-Est sont liées par un enduit de teinte blanc cassé.

Les espaces extérieurs :
Les espaces libres autour de la construction sont aménagés en parc de stationnement. Des espaces verts ponctuent l'aménagement urbain en dehors du stationnement, avec la plantation d'arbustes et d'arbres à haute tige. Les clôtures existantes sont conservées. À l'entrée du bâtiment, un parvis est aménagé avec un cheminement piéton depuis la rue. Le revêtement des parkings sera en pavés enherbés. Les accès à la parcelle se situent depuis la rue Georges-Clemenceau et rue des Vignes Gâtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
✓ Emet un avis favorable à l'avant-projet définitif du complexe culturel

Conseil Municipal

Conseil Municipal du mardi 19 janvier 2021

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Demande de subvention pour la construction du complexe culturel au titre du Contrat Vendée Territoires 2017/2020 auprès du Département de la Vendée

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement ci-dessous et d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention pour la construction du complexe culturel au titre du Contrat Vendée Territoires 2017/2020 auprès du Département de la Vendée :

Objet	Dépenses prévisionnelles (€ H.T.)	Recettes prévisionnelles (€)
Travaux de bâtiments	1 497 800.00	
Aménagements extérieurs - parking	250 000.00	
Cabinet de contrôle et diagnostic	27 316.00	
Maîtrise d'œuvre	133 072.90	
Dotation de l'Etat D.E.T.R.		300 000.00
Département de la Vendée		
Contrat Vendée Territoires		148 000.00
Région Pays-de-la-Loire		
Fonds de relance investissement local		50 000.00
Commune Les Lucs-sur-Boulogne		1 410 188.90
Total	1 908 188.90	1 908 188.90

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

✓ autorise le dépôt d'une demande de subvention pour la construction du complexe culturel au titre du Contrat Vendée Territoires 2017/2020 auprès du Département de la Vendée.

ENFANCE, SCOLARITÉ ET JEUNESSE

Frais de scolarité - participation des Communes extérieures

Le Conseil Municipal se prononce sur le montant demandé pour l'année scolaire 2020-2021 aux Communes partenaires pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques de notre Commune et domiciliés hors Commune, soit 606.77 € par élève :

- 18 élèves domiciliés à Beaufou (5 à la maternelle et 13 à l'élémentaire)
- 2 élèves de Montreverd-Mormaison (2 à l'élémentaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

✓ Décide de fixer à 606.77 € / élève scolarisé dans les écoles publiques de la Commune et domiciliés hors Commune (conformément au calcul du coût des écoles publiques Jacques Prévert pour l'année 2020) et sollicite les versements correspondants auprès des Communes concernées.

✓ 18 élèves domiciliés à Beaufou (5 à la maternelle et 13 à l'élémentaire) soit 10 921.86 €

✓ 2 élèves de Montreverd-Mormaison (2 à l'élémentaire) soit 1 213.54 €

Conseil Municipal du mardi 16 février 2021

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Vote des subventions pour l'année 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la Commission des Finances concernant le montant des subventions allouées pour l'année 2021, selon le tableau ci-joint, aux associations et divers organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

✓ Approuve à l'unanimité la répartition des subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2021

✓ Accepte le tableau ci-joint et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les conventions nécessaires au versement

✓ Précise que la subvention d'un montant de 2 100.00 € (école de musique - aide aux inscriptions à l'école de musique) est versée directement à chaque famille

ENFANCE, SCOLARITÉ ET JEUNESSE

École élémentaire Jacques Prévert - rentrée 2021/2022

L'inspection académique de l'éducation nationale a transmis un courrier évoquant l'étude de la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Jacques Prévert à la prochaine rentrée scolaire.

Transport scolaire - convention de délégation de compétences

Compte tenu de la dissolution de l'association du transport scolaire des Lucs-sur-Boulogne à la fin de la présente année scolaire et du projet de reprise de l'organisation du transport scolaire de second rang par la Commune des Lucs-sur-Boulogne, Monsieur le Maire précise qu'il est également nécessaire d'autoriser la signature d'une convention de délégation de compétences avec la Région Pays-de-la-Loire et les autorités organisatrices de second rang de Vendée.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ Accepte d'organiser et gérer le transport scolaire ouvert aux enfants fréquentant les écoles primaires de la Commune

✓ Autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de délégation de compétences entre la Région Pays-de-la-Loire et les autorités organisatrices de second rang de Vendée à compter du 1er Septembre 2021 ainsi que les avenants ultérieurs

Conseil Municipal

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Approbation du projet de zonage d'assainissement des eaux usées - dossier annexé

Vu la loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992, et la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatique n°2006-1172 du 30 décembre 2006,
Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 et le décret n° 2012-616 du 2 mai 2012,
Vu le code général des collectivités locales, notamment l'article L. 2224-10
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.123-3 et suivants,
Vu la décision de l'autorité environnementale du 26 Août 2019 dispensant d'évaluation environnementale la révision du zonage d'assainissement,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2020 validant le zonage d'assainissement avant l'enquête publique,
Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête en date du 21 octobre 2020, concernant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), la révision des Zonages d'Assainissement des Eaux Usées communaux (ZAEU), la création des Périmètres Délimités des Abords (PDA) ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'élaboration du PLUi-H, dont l'approbation est prévue le 22 février 2021 nécessite la révision des plans de zonage d'assainissement des eaux usées des Communes. Un bureau d'études, SICAA ETUDES, a été missionné afin de réaliser une révision du zonage d'assainissement des eaux usées.

Cette mission comprenait également la demande d'examen au cas par cas conformément à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et le décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement.

Après validation du zonage par le Conseil municipal en date du 21 janvier 2020, le projet a été soumis à enquête publique du 17 août au 21 septembre 2020. À la suite, la Commission d'enquête a donné un avis favorable au projet.
Aussi, préalablement à l'approbation du PLUi-H, il convient d'approuver le projet tel qu'annexé à la présente délibération. Celui-ci figurera en annexe au PLUi-H.

Par adoption des motifs exposés par le Maire,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :
✓ D'approuver le projet de zonage d'assainissement joint à la présente délibération ;
✓ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.

CULTURE, TOURISME, COMMUNICATION ET ANIMATION

Complexe culturel - dénomination

Le Conseil Municipal examine les propositions de la commission pour la dénomination de la salle de spectacle rue Clemenceau.

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité :
- Décide la dénomination suivante pour la salle de spectacle : le Carré des Arts

Communication

Un point est réalisé sur la refonte du site internet avec la présentation d'une synthèse des offres reçues. L'agence WILLOW a été retenue pour un coût de 8 460.00 € H.T. (part investissement) et 670.00 € H.T. annuels (part fonctionnement). Avis favorable du Conseil Municipal.
La commission poursuit sa réflexion concernant la mise en place d'une application mobile pour alerter la population sur les événements marquants. Un prestataire sera retenu prochainement.

QUESTIONS DIVERSES

- La gendarmerie a communiqué les chiffres de l'année 2020 concernant les actes de délinquance sur le territoire de la Commune. Ces derniers sont en baisse sensible.
- Les élections cantonales et régionales se dérouleront les 13 et 20 juin prochain. Le lieu d'implantation des bureaux de vote reste à déterminer.

Vote des taux d'imposition pour l'année 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le récapitulatif de la fiscalité locale et propose de fixer les taux applicables pour l'année 2021.

En 2021, entre en vigueur le nouveau schéma de financement des collectivités locales, chaque Commune bénéficie d'une compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. TFPB 2021 = taux communal 2020 + taux départemental 16,52 (. Pour les 20% de foyers assujettis à la TH, le produit est affecté à l'Etat. Le taux de la TH sur les résidences secondaires est gelé en 2021 et 2022, le taux 2020 est donc repris automatiquement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Approuve le maintien des taux ci-dessous

TAXES	TAUX 2021 retenus
Foncière (bâti)	31.12 (14.60+16.52)
Foncière (non bâti)	40.40

Budgets Primitifs 2021

Ce budget se caractérise par les éléments suivants :

- Des résultats excédentaires confortables en 2020
- Maintien des taux des taxes locales pour l'année 2021
- Baisse de la dette de la Commune
- Un budget d'investissement très soutenu

Voici la liste des principales dépenses d'investissement qui ont été inscrites au Budget Primitif de l'année 2021 :

VOIRIE, SPORTS

Travaux de voirie annuels (voies communales et rurales) : 132 000 €
Réfection de la rue du Coteau : 85 000.00 €
Aménagement de la voirie secteur de la Davière : 34 000.00 €
Enfouissement des réseaux aériens rue de Bourgneuf et rue de la Croix Moinet : 135 000.00 €
Signalétique routière : 20 000 €
Acquisitions de matériel pour le service technique : 42 500 €
Réfection des abribus : travaux effectués par le service technique
Construction d'un terrain de football synthétique, 1re tranche (études) : 20 000.00 €

BÂTIMENTS

Construction du complexe culturel « Le Carré des Arts » et de l'École de musique : 2 436 000.00 € (à répartir du 2021 et 2022)
Réfection des toitures de la grange de la Mortayère et de la grange Lucus : 50 000.00 €
Mairie (réfection de peintures et électricité) : 15 000 €
Extension de la vidéoprotection : 6 000 €

URBANISME - ENVIRONNEMENT

Aménagement d'un nouveau lotissement « Les portes de l'Atlantique » route de Legé : 1 000 000.00 €

DIVERS

Reprise de concessions au cimetière : 10 000.00 €
Mobilier urbain : 10 000.00 €
Nouveau site internet de la Commune : 11 500.00 €
Changement des jeux extérieur à l'école maternelle Jacques Prévert : 15 000.00 €

Tarifs de la fourrière municipale (délibération n°2021_042)

Dominique Pasquier, adjointe, propose de réviser les tarifs concernant les frais de fourrière par animal, à compter du 1er avril 2021, à savoir :

FRAIS DE FOURRIÈRE PAR ANIMAL

Nombre de jours d'occupation de la fourrière - local service technique	1re capture* (année civile)	2e capture * (année civile)	3e capture * (année civile)	4e capture* (année civile)
0-24 heures	42,00 €	84,00 €	126,00 €	168.00 €
48 heures	59,00 €	118,00 €	177,00 €	236.00 €
3 jours	96,00 €			
4 jours	133,00 €			
5 jours	172,00 €			
6 jours	213,00 €			
7 jours	250,00 €			
Il s'ajoute les frais de capture de l'animal avec ou sans mise en fourrière	30,00 €/heure/par agent communal en intervention (entre 8h00 et 18h00 du lundi au vendredi) 50,00 €/heure/par agent communal en intervention (entre 18 h 00 et 08 h 00 du lundi au vendredi, samedi, dimanche et jours fériés)	30,00 €/heure/par agent communal en intervention (entre 8h00 et 18h00 du lundi au vendredi) 50,00 €/heure/par agent communal en intervention (entre 18 h 00 et 08 h 00 du lundi au vendredi, samedi, dimanche et jours fériés)	30,00 €/heure/par agent communal en intervention (entre 8h00 et 18h00 du lundi au vendredi) 50,00 €/heure/par agent communal en intervention (entre 18 h 00 et 08 h 00 du lundi au vendredi, samedi, dimanche et jours fériés)	30,00 €/heure/par agent communal en intervention (entre 8h00 et 18h00 du lundi au vendredi) 50,00 €/heure/par agent communal en intervention (entre 18 h 00 et 08 h 00 du lundi au vendredi, samedi, dimanche et jours fériés)

**capture du même animal*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
✓ Approuve le tableau ci-dessous de la fourrière municipale, applicable à compter du 1er Avril 2021

VOTE DES SUBVENTIONS

		Année 2021 en €/an
ASSOCIATIONS COMMUNALES	ACPG-STO-CATM	150,00 €
	Union Nationale des Combattants Soldats de France OPEX	150,00 €
	AGRSM - Restaurant scolaire	52 620,00 €
	AGRSM (accompagnement handicap)	1 500,00 €
	École de musique(29x290 en 2018)(27x397 en 2019)(19x397 en 2020)	7 543,00 €
	Ecole de musique (aides aux inscriptions des familles)	2 100,00 €
	Ecole Jacques Prévert - APE (8 classes x 310 €)	2 480,00 €
	Ecole privée APEL (8 classes x 310 €)	2 480,00 €
	Familles Rurales Les Lucs(Centre Périscolaire, Centre de Loisirs, Contrat Enfance Jeunesse) 3 acomptes	110 000,00 €
	Lucus	1 300,00 €
	OGEC - Contrat d'association (3 acomptes)	125 601,39 €
	Basket	2 500,00 €
	Football	2 500,00 €
	Judo-club	1 500,00 €
	Judo-club subvention **exceptionnelle**	500,00 €
	Tennis Les Lucs/Boulogne	1 700,00 €
	ADMR	4 800,00 €
	Association La Cicadelle - Aizenay	200,00 €
	Association Vaincre Ensemble	100,00 €
	Croix d'Or	100,00 €
	Donneurs de sang bénévoles Le Poiré-sur-Vie	50,00 €
ÉCOLE SPECIALISÉE	RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)-Roche Nord	360,00 €
TOTAL		**320 234,39 €**

Conseil Municipal

Dépenses de fonctionnement 2021

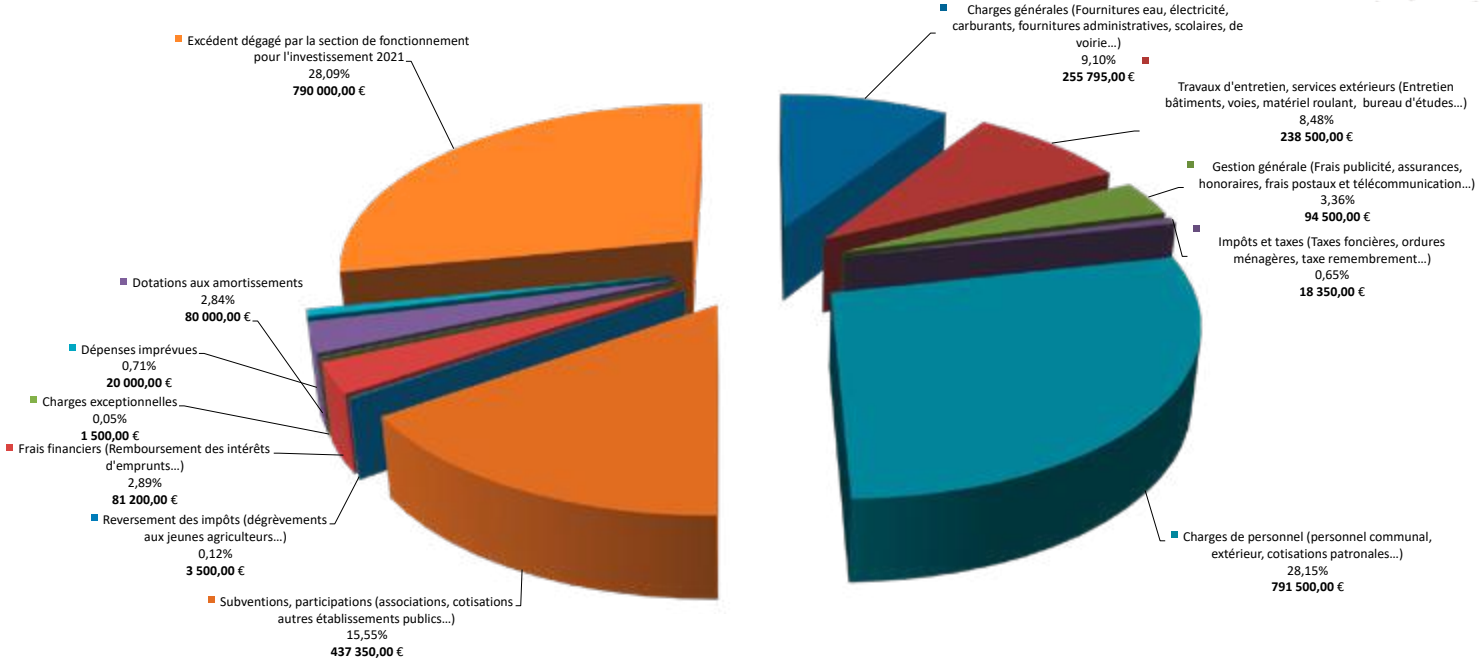

Recettes de fonctionnement 2021

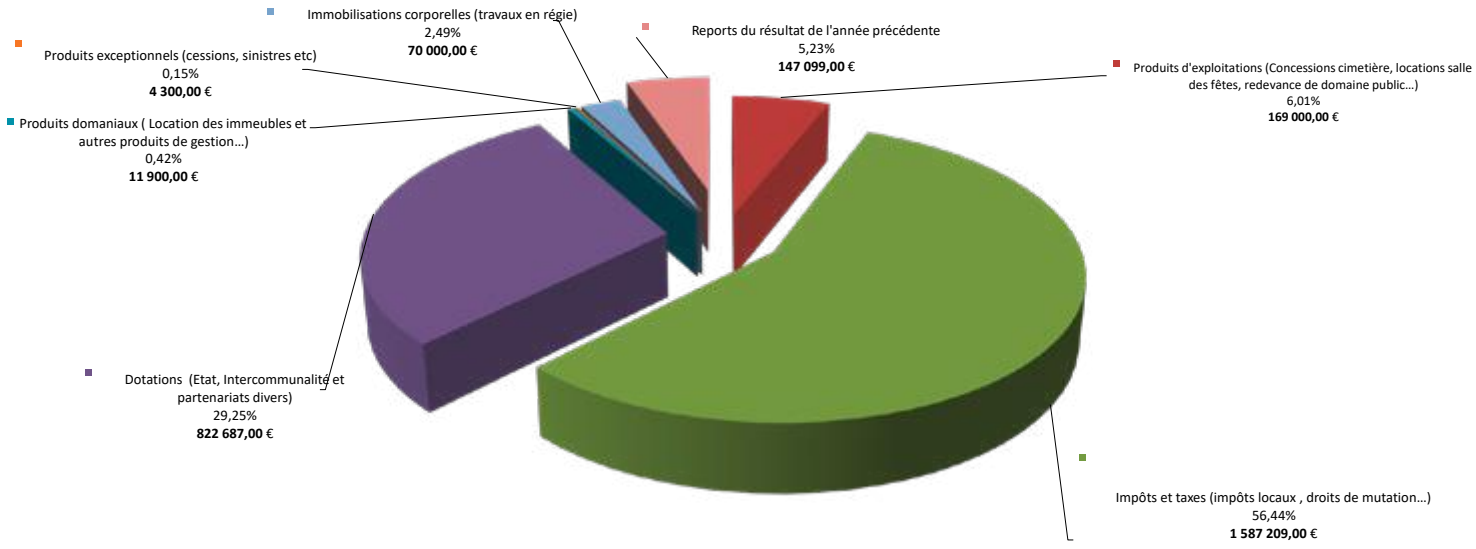

Demande de subvention pour les travaux de voirie 2021 sur le territoire communal - « enveloppe exceptionnelle plan de relance » Département de la Vendée

Dominique Pasquier, adjointe, propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée au titre de l'enveloppe exceptionnelle du plan de relance pour les travaux de voirie 2021 selon le tableau de financement ci-dessous :

Travaux	Dépenses € (H.T.)	Recettes
Voirie village La Davière	25 900.00	
Voirie gros travaux d'entretien annuels	80 900.00	
Département de la Vendée Plan de relance		58 746.21
Autofinancement communal		48 053.79
TOTAL	106 800.00	106 800.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
✓ Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée au titre de l'enveloppe exceptionnelle du plan de relance pour les travaux de voirie 2021 selon le tableau de financement ci-dessus.
✓ dit que les travaux sont inscrits au budget primitif de l'année 2021

Transfert de la compétence « organisation des mobilités » et modification des statuts de la Communauté de Communes Vie et Boulogne

Monsieur le Maire rappelle que la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dite « LOM » vise à améliorer l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en la généralisant à l'ensemble des communautés de communes sous réserve que celles-ci délibèrent dans ce sens avant le 31 mars 2021.

À défaut, la compétence est exercée par la région sur le territoire de la communauté de communes concernée à partir du 1er juillet 2021.

L'article L1231-1-1 du code des transports précise les compétences des autorités organisatrices sur leur ressort territorial :

1° Organiser des services réguliers de transport public de personnes ;

2° Organiser des services à la demande de transport public de personnes ;

3° Organiser des services de transport scolaire définis aux articles L. 3111-7 à L. 3111-10, dans les cas prévus au quatrième alinéa de l'article L. 3111-7 et à l'article L. 3111-8 ;

4° Organiser des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L. 1271-1 ou contribuer au développement de ces mobilités ;

5° Organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages ;

6° Organiser des services de mobilité solidaire, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Dans l'hypothèse où les communes ne transfèrent pas la compétence «organisation de la mobilité» à l'EPCI, la région devient de droit l'autorité organisatrice de la mobilité sur tout le territoire Vie et Boulogne au 1er juillet 2021. Dans ce cas de figure, les communes pourront continuer à assurer leurs services de mobilité existants. Mais elles ne pourront pas créer et gérer d'autres services.

Dans l'hypothèse où les communes transfèrent la compétence organisation de la mobilité à l'EPCI, la communauté de communes devient AOM au 1er juillet 2021 et se substitue à cette date aux communes dans l'exécution des services de mobilité qu'elles assuraient.

Une disposition particulière (article L.3111-5 du code des transports) prévoit que la communauté de communes qui prend la compétence d'AOM n'est substituée à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire intégralement inclus dans son ressort territorial que si elle en fait la demande et dans un délai convenu avec la région.

Le conseil communautaire sera par conséquent invité à délibérer dans un deuxième temps pour préciser les services de transport qui resteront du ressort de la région, notamment les services de transports scolaires et les services réguliers de transport public de personnes, après concertation avec la région et les autres acteurs du bassin de mobilité dans le cadre de l'élaboration des contrats opérationnels de mobilité.

Le transfert de compétence porte sur l'intégralité des missions relevant d'une AOM (la compétence n'est pas sécable). Les biens affectés à ces services sont, de plein droit, mis à disposition de la communauté de communes par ses communes membres. Les agents communaux entièrement affectés à ces services sont également transférés de plein droit à l'EPCI.

Ce transfert donne lieu à une évaluation des charges transférées en vue de les imputer sur les montants d'attribution de compensation.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le transfert de la compétence « Organisation des mobilités » et à cette occasion une mise à jour des statuts de la communauté de communes Vie et Boulogne pour les raisons suivantes :

- L'article 13 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique de la loi a supprimé la notion de compétence exercée à titre optionnelle. Il n'y a plus désormais que deux

catégories de compétences : celles obligatoires et celles supplémentaires.

- La compétence « eau » est devenue obligatoire au 1er janvier 2020. Il y a donc lieu de l'ajouter aux compétences obligatoires et de la supprimer des compétences optionnelles.
- Il convient également de restituer la compétence « Foyer Soleil d'Apremont » dans la mesure où cet équipement a été récemment rétrocédé à la commune d'Apremont (délibération 2019D109).
- Il convient de retirer enfin la compétence « Transport à la demande en qualité d'organisateur secondaire par délégation de l'autorité organisatrice» dans la mesure où la communauté de communes deviendra autorité organisatrice de la mobilité (AOM) après le transfert de « Organisation des mobilités ».

Par adoption des motifs exposés par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le transfert de la compétence « Organisation des mobilités » avec effet au 1er juillet 2021.

- D'approuver les modifications statutaires et la restitution de la compétence « Foyer soleil d'Apremont » avec effet au 1er juillet 2021.

- D'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de communes joints à la présente délibération.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile à ce dossier.

- De charger Monsieur le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Délégation au maire du droit de préemption urbain

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment :

- l'article L 211-1 relatif à l'instauration du droit de préemption urbain ;

- l'article L 211-2 relatif à la prise de compétence de plein droit des EPCI à fiscalité propre en matière de droit de préemption urbain, dès lors qu'ils sont compétents en matière de PLU

- l'article L 213-3 relatif à la délégation du droit de préemption ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 22 février 2021 instituant le droit de préemption urbain et portant délégation de ce droit de préemption urbain aux communes.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire, titulaire du droit de préemption urbain, a décidé par délibération du 22 février 2021, de déléguer à l'ensemble des communes membres de la communauté de communes Vie et Boulogne, chacune pour ce qui la concerne, l'exercice du droit de préemption urbain sur les zones classées par les documents d'urbanisme zones urbaines (U) et à urbaniser (AU), à l'exception des zones classées à vocation économique (UE) et (1AUe).

Monsieur le Maire précise que les communes bénéficiaires de cette délégation ne peuvent pas subdéléguer leur droit de préemption aux personnes mentionnées aux articles L 213-3 et L211-2 du code de l'urbanisme (Etat, collectivité locale, établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement).

Toutefois, en application de l'article L 2122-22 - 15° du code général des collectivités territoriales, le Maire peut être chargé par délégation du conseil municipal, « d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ».

Afin de faciliter l'administration communale, il est proposé au conseil municipal de déléguer au Maire pour la durée du mandat le pouvoir « d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ».

Par adoption des motifs exposés par le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

✓ délègue au Maire, pour la durée du mandat, le pouvoir « d'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ».

✓ précise que l'exercice de ce droit de préemption urbain porte sur les zones classées par les documents d'urbanisme zones urbaines (U) et à urbaniser (AU), à l'exception des zones classées à vocation économique (UE) et (1AUe).

✓ indique que le Maire devra rapporter devant le conseil municipal les décisions prises en vertu de cette délégation

CULTURE, TOURISME, COMMUNICATION ET ANIMATION

Communication

- Point sur la refonte du site internet : les travaux sont commencés.

- Choix du prestataire pour la mise en place d'une application mobile : l'application Intramuros est retenue à la majorité.

Finances et affaires sociales

> DÉPLACEMENT SOLIDAIRE : MIS EN ROUTE AUX LUCS SUR BOULOGNE

La municipalité, par le biais du Centre Communal d'Aide Sociale (CCAS), met en place un déplacement solidaire au sein de la commune.

Depuis septembre 2020, la commission des affaires sociales travaille autour de ce projet ; une annonce est parue dans le dernier bulletin municipal et un appel à des chauffeurs bénévoles a été adressé à la population. Treize personnes ont répondu favorablement.
Depuis le 15 février, ces chauffeurs sont disponibles pour accompagner des Lucquois de plus de 60 ans, sans moyen de transport.

Les déplacements se font dans un rayon de 30 kms autour des Lucs (La Roche-sur-Yon, Montaigu, Challans) et uniquement pour les rendez-vous médicaux, les démarches administratives, les visites familiales ou amicales, les sépultures, les cimetières. Une participation financière (forfait de 5 € pour 10 kms et 0,40 € au km supplémentaire, calcul de la distance à partir du domicile du chauffeur) est demandée aux bénéficiaires du service, pour couvrir les frais du véhicule.

Pour y avoir recours, c'est simple. Il suffit de contacter l'accueil de la mairie des Lucs une semaine avant votre rendez-vous. L'agent enregistre les éléments du déplacement et le transmet aux bénévoles. Le chauffeur disponible vous contacte par téléphone pour finaliser les modalités du déplacement. Le jour venu, il se rend à votre domicile, vous amène au lieu convenu et vous ramène à la maison.

Les membres de la commission remercient vivement les bénévoles d'avoir répondu aussi rapidement à l'annonce.

> INFORMATIQUE SOLIDAIRE : LANCEMENT DÈS QUE LA COVID LE PERMET

Parallèlement à ce nouveau service, la commission a travaillé autour d'un autre projet : une informatique solidaire.

De plus en plus, les démarches administratives se réalisent par voie numérique, ce qui demande quelques savoirs faire en informatique. Pour aider ceux qui auraient des difficultés, nous souhaitons mettre en place un accompagnement solidaire au sein de la mairie.

La municipalité mettra à disposition une pièce équipée d'un ordinateur et d'une imprimante scanner. Une équipe de 5 bénévoles compétents en informatique se rendra disponible le mercredi matin de 9 h à 12 h pour accompagner gratuitement les habitants de la commune dans leurs démarches.

Les objets des demandes peuvent concerner :
- l'état civil,
- la Sécurité Sociale, Caf,
- l'emploi,

les documents officiels : permis, carte grise, attestations et consultations administratives diverses,
les impôts (sauf la déclaration des revenus).

Ce service ne rentre pas en concurrence avec les services sociaux existants. Il permet de réaliser la transmission des dossiers administratifs par voie numérique. Les situations seront appréciées, au cas par cas, selon la faisabilité.

Les rendez-vous se prendront à l'accueil de la mairie une semaine avant le jour de la permanence.

Si vous êtes intéressés, vous devrez préparer et construire votre dossier administratif. Vous apporterez votre carte d'identité et l'ensemble des documents nécessaires à votre dossier au moment du RDV.
Si vous en avez les moyens, il est préférable d'avoir créé une adresse mail personnelle et connaître vos identifiants.

Le jour du rendez-vous, vous devrez lire le règlement et le signer.
Une fois la démarche administrative réalisée, vous pourrez imprimer vos documents pour les garder chez vous.

Attention, la demande numérique ne sera pas enregistrée sur l'ordinateur mis à disposition et le bénévole ne gardera aucune trace du travail.

Les bénévoles sont prêts pour vous accompagner ; ils attendent seulement que les conditions sanitaires le permettent.

NB : ESPACE FRANCE SERVICE À PALLUAU

Cet espace ouvert depuis janvier 2020 est gratuit, accessible à tous et propose un service plus complet que l'informatique solidaire.
Vous serez informé par des professionnels du mardi au samedi matin.

N'hésitez pas à les contacter pour prendre un rendez-vous.

Contact : 02 51 98 51 21
france-services@vieetboulogne.fr@vieetboulogne.fr

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

L'adjointe déléguée aux finances et aux affaires sociales,
Dominique PASQUIER

Patrimoine communal

Le mois de février a vu la fin des travaux du presbytère, du restaurant scolaire et de la salle de judo.

> **LE RESTAURANT SCOLAIRE**, avec ses vestiaires et sanitaires pour le personnel est totalement opérationnel. Le hall et les sanitaires enfants donnent entière satisfaction. La commission de sécurité a, le 18 mars, émis un avis favorable sur l'ensemble du bâtiment. Les travaux d'insonorisation terminés donnent aux salles de restauration un aspect ludique.

> Après quelques mois de travaux, le sous-sol du **PRESBYTÈRE** est rentré en fonction. Isolées, relookées, les salles offrent un nouvel accueil aux paroissiens. Des sanitaires aux normes ont été créés. Une remise en état de l'électricité était également nécessaire. Quelques finitions de sécurité en cours sur la rampe PMR et les alentours du bâtiment achèveront l'opération.

> **LE DOJO** est, lui aussi, rendu aux associations après l'isolation et la révision du système de chauffage qui vont rendre le bâtiment moins énergivore.

Nous remercions le personnel du restaurant scolaire ainsi que les associations paroissiales et sportives pour leur patience, lors de ces travaux qui ont perturbé leurs activités.

Une étude est lancée sur la réfection des toitures des granges du Chef du pont et de la Mortayère qui montrent des signes de fatigue avec des fuites avérées.

L'adjoint délégué au Patrimoine communal,
Thierry VOINEAU

Urbanisme, Environnement et Cadre de Vie

> LOTISSEMENT VAL DE BOURGNEUF

La commercialisation des terrains est terminée et les constructions se poursuivent.

> FUTUR LOTISSEMENT LES PORTES DE L'ATLANTIQUE (accès par la route de Legé)

L'esquisse définitive est pratiquement terminée. La commercialisation est prévue début 2022. Si vous avez un projet de construction, vous pouvez vous inscrire auprès du secrétariat de la mairie, sur la liste d'attente des futurs acquéreurs de parcelle.

> PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La commune a adopté depuis 2009 le principe du zéro pesticides sur son territoire.

Les pesticides, les herbicides, les insecticides, la pollution, l'urbanisation et le réchauffement climatique sont responsables de la disparition de 80% des insectes volants et pollinisateurs, avec les conséquences environnementales que cela implique.

33% des oiseaux ont disparu dans les bourgs.

Tous ensemble, nous pouvons changer les choses et inverser cette spirale négative.

Les idées sont nombreuses, voici quelques exemples : nous pouvons installer des nichoirs pour les oiseaux, créer des abris pour les insectes pollinisateurs, protéger les chauve-souris, conserver les plantes sauvages non invasives, très importantes pour le climat, la richesse des sols, et les insectes.

Certains habitants (en particulier les habitants du site historique du "PETIT LUC"), entretiennent des plantations de végétaux et de fleurs, en pied de mur, qui embellissent la commune.

Il faut continuer cette action et la développer, un peu partout sur notre territoire, car non seulement c'est très joli, mais en plus la végétation en pied de mur retient l'eau par absorption, ce qui limite les risques d'inondation en cas de fortes pluies.

Nos agents des services techniques ont été formés et

travaillent tous les jours, sans aucun pesticide, pour entretenir et embellir notre localité.

De même, des bénévoles participent régulièrement à l'entretien du cimetière avec le désherbage manuel.

Autre action : nous avons le plaisir de compter parmi les habitants de la commune quelqu'un qui pratique l'éco-pâturage avec ses ânes dans les prairies descendant vers « La Boulogne ».

> LABEL 3 FLEURS

Nous avons le mérite depuis de nombreuses années (2001) de bénéficier du label 3 FLEURS "Villes et Villages Fleuris". Très peu de communes de VENDÉE ont ce privilège, c'est un honneur et un plus qualitatif et touristique pour notre localité.

La visite du jury régional pour le renouvellement de notre label initialement prévue en 2020 a été reportée en juin 2021, à cause de la pandémie de COVID. Notre objectif est de conserver les 3 fleurs.

L'adjoint délégué à l'Urbanisme, à l'Environnement et au Cadre de Vie, Michel Martin

Voirie, Agriculture et Sports

> VOIRIE

Les travaux de voirie ont déjà débuté en cette année 2021, en attendant une validation définitive du programme de voirie une fois les appels d'offres reçus.

Néanmoins, plusieurs chantiers sont engagés ou terminés à ce jour :

• La Davière est un des chantiers important de ce début d'année avec une réfection totale de l'accès au village. Désormais terminé, il donne pleine et entière satisfaction aux usagers et riverains.

• Travaux rue de la Croix Moinet et rue de Bourgneuf. D'une durée de 10 semaines environ, il s'agit de travaux d'effacement des réseaux avec intégration de la fibre et de changement des mats d'éclairage. Ces travaux nécessaires génèrent forcément quelques désagréments et un changement de circulation mais pour un mieux vivre pour demain.

• Rue des Prés Barbais : la réfection de la chaussée suite aux travaux d'enfouissement est prévue d'ici la fin du 1er semestre. Au sein de la commission, nous mènerons ensuite une réflexion pour faciliter la circulation autour de cet axe fortement emprunté, notamment par le transport scolaire. La sécurité de tous et la facilitation de la circulation douce (piétons et cyclo) seront au centre des échanges.

• Des travaux de réfection du tapis routier à Constantine seront également menés afin de redonner à la portion de route déjà travaillée un revêtement digne de ce nom.

• Voie cyclable boulevard De Lattre de Tassigny : dans le cadre d'un vaste projet de liaisons douces mené conjointement avec la communauté de communes, nous allons matérialiser au sol un cheminement cyclo afin de relier l'avenue des pierres noires au pôle sportif des Noiselières.

D'autres projets de ce type verront le jour tout au long de la mandature afin de faciliter les déplacements des piétons et des cyclistes sur notre commune (liaisons douces entre lotissements et centre bourg, cheminements vers et autour du nouveau pôle culturel, etc.). Les idées ne manquent pas...

• Sentier du Puy : après quelques mois de fermeture, le sentier du Puy tant prisé des randonneurs est désormais réouvert aux piétons et cyclos non motorisés pour profiter pleinement des bords de la Boulogne. Merci à tous les propriétaires qui nous permettent de traverser leurs terrains et un remerciement particulier à monsieur Ardouin qui a permis à nouveau d'emprunter ce circuit. Ces terrains étant privés, nous demandons à chacun et chacune d'être éco responsables et de respecter ces espaces naturels. Nous rappelons également que ce sentier est réservé aux randonnées pédestres et cyclos non motorisés et que les chiens doivent être tenus en laisse. En respectant ces règles simples, la cohabitation entre randonneurs et riverains n'en sera que meilleure.

• Abris bus : dans le cadre d'un plan de sécurisation de points d'arrêts des bus scolaires, un premier abri bus va être implanté dans le village de la Gaconnière. Il permettra aux jeunes d'être à la fois en totale sécurité en bord de chaussée et d'être à l'abri en cas d'intempéries. Nous continuerons ces implantations et/ou rénovations tout au long de la mandature.

> SPORT

• Terrain de football synthétique. La réflexion et la réfection d'un terrain herbé en revêtement synthétique sont lancées. Après plusieurs visites de différents terrains aux alentours, nous étudions actuellement les possibles endroits d'implantation en prenant en compte l'avis de tous. Ce choix définitif d'implantation se doit de donner satisfaction au plus

grand nombre. C'est un investissement important pour notre commune qui devra profiter à la fois aux licenciés de l'USBL Football mais également aux écoles de notre commune et à toute autre association souhaitant profiter d'un revêtement accessible en tout temps. Cet outil de loisir et pédagogique se doit d'être pérenne et utile au plus grand nombre.

• Les travaux sur le Dojo sont désormais terminés, il ne reste plus qu'à faire un « ippon » à la COVID pour reprendre les activités dans cette nouvelle salle.

> AGRICULTURE

• Le programme de rénovation des voies communales privées a été établi par la commission en charge de cet entretien. Les travaux se dérouleront tout au long de l'année. Une signalisation renforcée sera mise en place sur ses voies privées durant les deux prochaines années, rappelant ainsi que l'usage de celles-ci est strictement agricole et que la circulation sur celles-ci est donc sous l'entière responsabilité de chacun.

L'adjoint délégué à la Voirie, à l'Agriculture et aux Sports,
Christophe GAS

Culture, Tourisme, Communication et Animation

> PÔLE CULTUREL

Le permis de construire est déposé et est en cours d'instruction. Les entreprises seront consultées pour les ouvrages dans quelques semaines. Le démarrage des travaux est prévu à l'automne.

> PAGE FACEBOOK

La commission a mis en place une page Facebook, soyez nombreux à nous suivre sur Commune Les Lucs-sur-Boulogne.

> ÉTUDE POUR UNE APPLICATION MOBILE

Pour être au plus près de nos concitoyens et pour diffuser au mieux l'information, la commission a mis en place une application mobile. Dans les prochaines semaines, l'application IntraMuros Les Lucs sur Boulogne sera disponible via votre téléphone portable.

> SITE INTERNET

La commission travaille actuellement à la refonte du site internet avec l'**Agence Willow Création** de Boufféré.

> GALERIE DU SÉNÉCHAL

En raison de la crise sanitaire qui perdure, la Galerie du Sénéchal restera fermée jusqu'aux prochaines directives.

> FÊTE DE LA PÊCHE ET FEU D'ARTIFICE

Sous réserve des conditions sanitaires, la Fête de la Pêche et le Feu d'Artifice auront lieu le samedi 10 juillet 2021.

L'adjointe déléguée à la Culture, au Tourisme, à la Communication et à l'Animation,
Catherine GUITTET

Informations

> Mairie
164, avenue des Pierres Noires
85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE
Tél. 02 51 31 21 29 - Fax 02 51 46 51 20
Site internet : www.leslucssurboulogne.fr
Mail : mairie@leslucssurboulogne.fr

Rappel :
> Horaires d'ouverture
Du lundi au jeudi : 8 h 30 à 13 h 00 et permanence téléphonique et sur rendez-vous de 14 h 00 à 17 h 00
Le vendredi : 8 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
Permanence M. le Maire : le mardi de 10 h 30 à 12 h 00

> Déchèterie
Lieu-dit La Martinière (Route du Poiré)
Les lundis, mercredis et vendredis : 13 h 30 à 17 h 30
Le samedi : 9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 17 h 30
Fermeture les jours fériés

ÉLECTIONS - INSCRIPTIONS

Les demandes d'inscriptions peuvent être déposées toute l'année en mairie ou par le biais du site internet :
http://www.service-public.fr/

Pour voter aux prochaines élections départementales et régionales des 13 et 20 juin 2021, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 6e vendredi précédant le jour du scrutin soit le 7 mai 2021.

Pour se faire inscrire, vous devez prouver votre nationalité française, votre identité et votre attache avec la commune.
La preuve de la nationalité et de l'identité se fait sur présentation de la carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.
L'attache avec la commune se fait sur présentation d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

ÉLECTIONS - CHANGEMENT D'ADRESSE OU D'ÉTAT-CIVIL

Vous avez changé d'adresse sur la commune, merci de fournir un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois au secrétariat de la mairie pour que le service élections puisse effectuer ce changement.
Votre état-civil a été modifié (nom marital...), merci de déposer au secrétariat de la mairie un justificatif pour que le service élections puisse effectuer ce changement.

OBJETS TROUVÉS OU PERDUS

Vous avez trouvé ou perdu quelque chose ?
N'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie
☎ **02 51 31 21 29**

La Commune met à la disposition de la population gratuitement des vélos à assistance électrique

Vous souhaitez découvrir cet appareil, alors venez-vous inscrire à la mairie !

DON DU SANG

L'Association Intercommunale des Donneurs de Sang Bénévoles du Poiré-sur-Vie

Date	Lieu	Début / Fin
Mardi 1er juin 2021	BELLEVIGNY - Salle des fêtes (BELLEVILLE-SUR-VIE)	De 15 h à 19 h
Lundi 2 août 2021	BELLEVIGNY - Salle du Quadrille (SALIGNY)	De 15 h à 19 h
Lundi 4 octobre 2021	LE POIRÉ-SUR-VIE - Salle de La Martelle	De 15 h à 19 h
Vendredi 3 décembre 2021	LA GENÉTOUZE - Salle L'Eden	De 15 h à 19 h

Association Vaincre Ensemble

Problème d'alcool
Vous connaissez un membre de votre famille, un ami, un voisin.
Nous sommes là pour vous aider, vous écouter, en toute discrétion.
Pour tout besoin, vous pouvez contacter
sur la commune des Lucs-sur-Boulogne
☎ 06 20 46 73 42

CAMPAGNE D'ÉTÉ 2021

LEGÉ - ☎ 02 28 01 85 05
mail : ad44.lege@restosducoeur.org

MOIS Horaires 9 H 00 - 12 H 00		MOIS Horaires 9 H 00 - 12 H 00	
avril	jeudi 01 jeudi 15 jeudi 29	**mai**	mercredi 12 jeudi 27 jeudi 29
juin	jeudi 10 jeudi 24	**juillet**	jeudi 08 jeudi 22
août	jeudi 05	**septembre**	jeudi 02 jeudi 16 jeudi 30
octobre	jeudi 14 jeudi 28	**novembre**	jeudi 04

Dernière distribution hiver 2020-2021 = jeudi 11/03
fermeture d'été le 05/08/2021 après distribution
reprise jeudi matin 9 h 00 02/09/2021
Centre des Visitandines - 44650 LEGÉ

Polleniz vous protège des chenilles urticantes

Comme chaque année, Polleniz organise en Pays de la Loire une campagne de lutte collective contre la chenille processionnaire du chêne et le bombyx cul brun. Ces chenilles peuvent occasionner de fortes défoliations aux arbres auxquelles elles s'attaquent au printemps et représentent des risques pour la santé humaine et animale.

Lutter collectivement en Pays de la Loire

Les chenilles processionnaires du chêne, d'aspect grisâtre avec la tête noire, sont fortement velues. Issues d'un papillon de nuit, les chenilles vont éclore courant avril, elles vivent en colonies. Le jour, elles se regroupent dans des nids plaqués le long des troncs de chênes et les grosses branches, et la nuit, elles s'alimentent du feuillage. Le bombyx cul brun est une chenille velue, brune avec des lignes latérales blanches et est facilement identifiable grâce aux deux "verrues" orangées qu'elle a sur le dos. Elle peut être très polyphage et se développer sur des essences forestières, bocagères, fruitières et ornementales sans pour autant provoquer la mortalité des arbres. Sa présence compromettra les fructifications ou la reprise de régénérations ou de jeunes plantations.

Ces deux espèces présentent un risque sanitaire pour l'homme et les animaux car elles sont extrêmement urticantes à cause des poils microscopiques qu'elles ont sur le dos et qu'elles libèrent dans les airs. Ces soies urticantes peuvent provoquer l'apparition de plaques rouges, de cloques, des démangeaisons plus ou moins intenses et engendrer des réactions beaucoup plus importantes sur les enfants. Chez les animaux, elles peuvent occasionner notamment des nécroses de la langue allant jusqu'à l'amputation totale. Il est donc important de lutter collectivement pour éviter une trop grande prolifération de ces chenilles auxquelles chacun peut être confronté que ce soit dans son jardin, lors d'une balade en forêt ou simplement lors d'un pique-nique.

Comment traiter ses arbres ?

Comme l'an dernier, le mode opératoire pour participer à la lutte collective organisée par Polleniz a été simplifié : **il n'est pas nécessaire de s'inscrire en mairie**, il suffit de se rendre sur le site internet www.polleniz.fr pour en faire la demande, en remplissant le formulaire en ligne (les inscriptions sont ouvertes mi-mars). Les tarifs et les modalités de paiement seront consultables en ligne. **Attention, toute inscription pour une intervention pour les chenilles processionnaires du pin ne sera pas enregistrée car le traitement ne se fait pas à la même période, leur cycle de vie étant différent (traitement à l'automne).**

Afin d'optimiser l'efficacité du traitement, les interventions de Polleniz débuteront en **avril** et s'achèveront fin juin chez tout particulier s'étant inscrit sur internet. Cette campagne de lutte est biologique, sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement. Le produit pulvérisé a pour action de détruire le système digestif des chenilles qui l'ingèrent en même temps que le feuillage. C'est pour cela que le traitement a lieu au printemps, au moment où elles en consomment une grande quantité. En cas de vent ou de pluie, **l'intervention de Polleniz pourra être différée** car le traitement, pour être efficace, doit rester fixé sur le feuillage. En cas de conditions météorologiques défavorables, le traitement des arbres sera reporté.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Polleniz par téléphone (Loire-Atlantique : 02 40 36 83 03 ; Sarthe : 02 43 85 28 65 ; Mayenne : 02 43 56 12 40 ; Vendée : 02 51 47 70 61) ou se rendre sur www.polleniz.fr.

Contact presse : Estelle GOMBAUD, 06 25 03 09 30, estelle.gombaud@polleniz.fr

LUTTE CONTRE LES RATS, SOURIS ET TAUPES

À compter de cette année, il n'y a plus de campagne collective de distribution de produits « souricide - raticide - taupicide » organisée par le FDGDON (Fédération Départementale Des Groupements de Défense Contre Les Organismes Nuisibles). Chaque personne intéressée devra contacter l'association POLLENIZ basée à La Roche-sur-Yon et pourra commander les produits dont elle a besoin.

POLLENIZ - Allée des Druides - BP 141 - 85004 LA ROCHE/YON CEDEX 01 - T 02 51 47 70 61 - F 02 51 47 70 69 - Mail : pelleniz85@polleniz.fr

Le Plan Climat Air Energie Territoire

Communiqué consultation du public
Communauté de Communes Vie et Boulogne

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Vie et Boulogne fera l'objet d'une consultation du public en mai 2021

PCAET, définition : C'est le document cadre de la politique air-énergie-climat du territoire. Il comporte un volet stratégique qui fixe un cap au territoire à l'horizon 2030 et 2050 sur ces thématiques. Il se décline aussi en un plan d'action opérationnel sur 6 années (2021-2027).

Il vise plusieurs objectifs :

- **atténuer le changement climatique,** en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en augmentant le stockage de carbone ;
- commencer à s'adapter à ce changement, en partie inévitable, en **identifiant les vulnérabilités** du territoire et en les améliorant (ressource en eau, agriculture, biodiversité...) ;
- **diminuer la consommation d'énergie** et **développer les énergies renouvelables,** et ainsi améliorer l'autonomie énergétique du territoire ;
- **améliorer la qualité de l'air,** avec des effets bénéfiques sur la santé et le milieu naturel ;
- améliorer le bien-être, la santé et les finances des ménages grâce à la **rénovation thermique de l'habitat,** à **l'aménagement des espaces** publics (lutte contre les îlots de chaleur, végétalisation), au travail sur la **mobilité**... ;
- améliorer la compétitivité des entreprises en les **accompagnant dans la transition environnementale** (anticipation de l'augmentation des coûts de l'énergie, adaptation aux attentes sociétales) ;
- travailler à **l'exemplarité des collectivités,** et générer des économies de charge pour leur fonctionnement.

Le projet a été alimenté par de nombreux temps de concertations avec les acteurs du territoire tout au long de son élaboration. Il a été validé par le conseil communautaire le 18 janvier 2021 à l'unanimité.

Soumis à l'avis de l'autorité environnementale, du Préfet de Région et de la Présidente de Région, le Plan Climat de Vie et Boulogne fera l'objet **d'une consultation du public d'un mois lancée dans le courant du mois de mai 2021.**
Chacun d'entre vous pourra alors formuler des remarques et des propositions.
Une fois les avis divers intégrés, le PCAET pourra alors être adopté et entrer officiellement dans sa phase de réalisation, pour 6 ans.

Certaines actions démarrent ou sont intiées dès 2021, comme :

- un temps fort pour le lancement du PCAET,
- la sensibilisation auprès des jeunes,
- l'étude pour la planification du développement éolien,
- la finalisation du schéma directeur des modes actifs (marche, vélo) et le lancement d'études sur la mobilité partagée (covoiturage, transport solidaire),
- le développement du guichet unique de l'Habitat,
- le développement de l'animation sur la prévention des déchets
- l'accompagnement des entreprises et du monde agricole dans la transition écologique
- le travail sur l'exemplarité des collectivités (rénovation du patrimoine public bâti, gestion différenciée ...)

L'ensemble des documents du PCAET est disponible sur le site de la communauté de communes :
www.vie-et-boulogne.fr

Le lien pour participer à la consultation sera mis à disposition sur ce site Internet. Il sera également possible de formuler vos remarques sur un registre disponible au siège de la communauté de communes.

Communauté de Communes Vie et Boulogne
24, rue des Landes - 85170 LE POIRÉ-SUR-VIE
www.vie-et-boulogne.fr

Avis divers

OUEST-FRANCE RECHERCHE UN CORRESPONDANT

Vous vous intéressez à la vie locale et vous disposez de temps libre ? Vous aimez écrire ? Vous savez prendre des photos ? La rédaction d'Ouest-France recherche un correspondant pour couvrir l'actualité locale de la commune des Lucs-sur-Boulogne.

Il s'agit d'une activité complémentaire, rémunérée à l'article, mais non salariée. Si vous habitez dans la commune et êtes intéressés, vous pouvez contacter Ouest-France par mail en expliquant votre motivation à :
redaction.laroche@ouest-france.fr

Ayez le réflexe, TREMPLIN vous simplifie la vie et s'occupe de tout !

Consultez le site internet
www.tremplinacemus.fr

Tremplin
L'EMPLOI SOLIDAIRE

Association intermédiaire **TREMPLIN**
16, rue de l'Ancien Prieuré
85170 LE POIRE SUR VIE
☎ **02.51.06.41.59**
associations@tremplinacemus.fr

Des services de qualité et du personnel compétent à votre disposition selon vos besoins

Utile et solidaire

Déclaration SAP n° 384020236 du 26/12/2011

La solution à vos besoins

✓ **Ménage et repassage**
✓ **Garde d'enfants** (de + de 3 ans)
✓ **Soutien scolaire, aide à domicile, soin et promenade d'animaux domestiques, aide au déménagement...**

Tarif TTC : **19.20 €/heure**
(Après déduction fiscale : 9.60 €/h) *

✓ **Jardinage, petit bricolage, peinture, petite maçonnerie**
Tarif TTC : **19.80 €/heure**
la 11ème heure offerte
(Après déduction fiscale : 9.90 €/h) *

Votre partenaire de proximité

✓ REACTIVITE
✓ SIMPLICITE DES DEMARCHES
✓ 30 ANS D'EXPERIENCE
✓ MISSION PONCTUELLE OU REGULIERE

Ne pas jeter sur la voie publique

L'école maternelle Jacques Prévert

Les brèves de l'école maternelle Jacques Prévert...

CYCLE PISCINE

Au cours du 2e trimestre, les MS et GS ont démarré le traditionnel cycle piscine, même si les séances ont dû être suspendues pour le moment du fait du protocole sanitaire. Merci à l'ensemble des parents accompagnateurs.

CONCOURS DE COURONNES

Durant le mois de janvier, l'école a organisé le traditionnel concours de couronnes. Chaque classe devait rapporter le maximum de couronnes différentes. Nous en avons eu plein : des dorées, des colorées. Ce fut l'occasion de trier, compter et de comparer avec les enfants.
Merci à tous pour votre participation.

PROJET TOUR DU MONDE

Après avoir voyagé en EUROPE au cours de la première période, les classes se sont promenées en AMÉRIQUE puis en CHINE au cours des 2 périodes suivantes.

PROJET JARDIN

Le printemps arrive, le nouveau potager est opérationnel dans la cour de récréation. Les plantations et semis en classe démarrent.

E PRIMO

Notre école vient d'entrer dans le dispositif E-primo.
E-primo est un espace numérique de travail (ENT) qui propose des services en ligne, sécurisés, centrés sur l'école. À travers un processus d'authentification, les élèves accèdent aux informations, aux contenus, aux outils mis à disposition sur la plateforme e-primo par les enseignants. Un accès est également offert aux parents après identification.

À VENIR

➜ **Spectacle Julien et les copains du monde** offert par l'Association de parents d'élèves initialement prévu en décembre et reporté au 16 avril.

➜ **Information concernant les inscriptions à l'école maternelle :** La directrice vous informe qu'il est possible de visiter l'école toute l'année afin de faire découvrir l'école à votre enfant. Cette visite est possible sur rendez-vous. N'hésitez pas à prendre contact au 02 51 31 20 70 ou par mail ce.0851617w@ac-nantes.fr

L'école élémentaire Jacques Prévert

VISITE DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU À APREMONT

Le 29 janvier, les élèves de CM1 et CM2 se sont rendus à l'usine de traitement d'eau potable d'Apremont pour observer, grandeur nature, les expériences réalisées en classe la semaine précédente.
De l'eau de la rivière jusqu'à celle du robinet, pas moins de sept étapes sont nécessaires pour rendre l'eau potable (prise d'eau brute dans le lac, divers ajouts de produits, filtrations...). Une fois débarrassée de ses impuretés, l'eau est envoyée vers le château d'eau qui la redistribue vers les foyers vendéens.
La visite a été très appréciée des élèves, qui très intéressés, ont posé de nombreuses questions, tout cela sous un soleil rayonnant.

Début de la visite

Les réserves d'eau potable

INTERVENTION ALLEMAND CM2

Dans le cadre de la liaison Ecole - Collège, Mme MALO, professeure d'Allemand au collège Saint-Exupéry de Bellevigny, est intervenue dans la classe de CM2, le mardi 23 mars après-midi.
Après une présentation des différentes possibilités concernant le choix de la langue vivante 1 l'année prochaine, Mme MALO s'est plus particulièrement attardée sur l'option bilangue (Anglais/Allemand) proposée dès la sixième par le collège. Cette présentation a été suivie d'une phase d'échanges entre les élèves et l'enseignante.
Pour terminer, les élèves ont été invité à un petit exercice sur les mots qui se ressemblent en Anglais et en Allemand.
M. BONNANS se joint à ses élèves pour remercier Mme MaALO de son intervention claire et utile.

Date à retenir :
➜ La fête d'école aura lieu le samedi 26 juin 2021.

PRÉVENTION ROUTIÈRE au cycle 2

Cette année, pour les CP, la séance pratique du vélo a été remplacée par une séance théorique sur "être passager dans une voiture".

En revanche, mardi 23 mars, les CE1 et CE2 ont fait du vélo sur un circuit organisé par M. Bernot David, intervenant sécurité routière.
Sur ce circuit, les enfants devaient respecter les panneaux, franchir des obstacles, rouler sur une planche, slalomer, monter une côte en changeant de vitesse... Ils ont aussi appris à guider le vélo à une main car il faut tendre le bras pour indiquer sa direction quand on veut tourner.
A la fin de la séance, le premier commentaire entendu a été : *"J'ai adoré rouler en danseuse."*

À LA PÊCHE !!

Lundi 29 mars et mardi 30 mars, les élèves des classes de CP, CE1 et CE2 ont participé à une animation proposée par Vendée eau. L'animatrice, Julie Joubert, a permis aux élèves de mieux connaître le milieu de la mare.
L'activité a débuté par un temps dans la classe pour découvrir les différents animaux de la mare. Puis c'est équipés de bottes, d'épuisettes et de loupes que les élèves se sont rendus à la mare près de l'étang du lac pour pêcher. Ils ont pu ainsi voir la diversité de la faune. De retour en classe la liste des animaux a été dressée. Notonecte, dytique, nèpe, gérris, hydromètre, gammare, chironome entre autres témoignent de la bonne santé de cette mare !

ATELIERS MUSICAUX POUR LES CP, CE1 ET CE2

Depuis le 1er avril, les classes de CP, CE1 et CE2 ont la chance de pouvoir bénéficier de 8 séances d'ateliers musicaux, financées par la communauté de communes et animées par Freddy Roy.
Ainsi, chaque jeudi matin, les élèves découvrent les différentes familles d'instruments.
L'apprentissage de chants et de jeux vocaux permet de travailler sur l'intensité de sa voix mais également sur le rythme en manipulant différents instruments de percussions.

LE VOYAGE AUTOUR DU MONDE CONTINUE...

En Asie pour les CP

En Afrique pour les CE1 et les CM1

Le planisphère des CE2

L'Association des Parents d'Élèves

Après les fêtes de fin d'année, l'association a essayé de chercher des actions permettant de garder le lien avec l'école vu que nous ne pouvions faire de manifestation. C'est ainsi qu'un concours de créations artistiques a été proposé aux élèves.

Il avait pour thèmes : **LES CINQ CONTINENTS.** Il se déroula du 19 février au 19 mars 2021.
Les élèves devaient voter pour le dessin qu'ils trouvaient le plus beau.
Trois vainqueurs furent choisis :

Pour la Maternelle :
Jana SAUVÊTRE - MS Sophie

Pour la catégorie CP/CE1 :
Tina ALOE-FALOURD - CP

Pour la catégorie CE2/CM1/CM2 :
Emelyne LEPLAY - CM1

Ces trois vainqueurs se sont vu offrir un puzzle pour Jana et une enceinte Bluetooth pour Tina et Emelyne. Afin de récompenser tout le monde, les autres participants ont reçus un paquet de bonbon et un petit jouet.
Au vu de la crise actuelle, nous espérons pouvoir faire notre vide grenier qui est prévu le **DIMANCHE 9 MAI.** Il se ferait uniquement en extérieur dans le parc du clos fleuri. Nous reviendrons vers vous lorsque nous recevrons les autorisations de la mairie.
L'association des parents d'élèves tient à remercier la mairie de lui avoir alloué un nouvel espace de stockage. Ce dernier est situé à côté de l'ADMR. Nous partagerons ce nouvel espace avec trois autres associations via un box qui nous a été attribué.

ape-leslusc.fr
APE école publique Jacques Prévert - Les Lucs

École Notre-Dame

École privée mixte
100, rue des Prés Barbais • 85170 Les Lucs-sur-Boulogne • ✆ 02 51 31 24 53
ec.no.da.les.lucs@wanadoo.fr • http://leslucs-notredame.fr/

Les enfants et l'équipe éducative vous présentent leur quotidien à travers quelques moments partagés.
Les articles sont des extraits de ce que vous pouvez découvrir sur notre site - http://leslucs-notredame.fr/

Manifestation de solidarité à destination du Secours Catholique et en particulier de l'épicerie solidaire.

Vidéo à découvrir sur le site de l'école

Un grand merci pour votre participation active à l'action de solidarité mis en place à destination des enfants et de leurs familles. Vos dons ainsi que les panneaux réalisés dans les différentes classes ont rejoint l'épicerie solidaire du Poiré-sur-Vie dès le lundi matin 29 mars.

Les CE2 ont pratiqué le vélo sur le parking du complexe sportif.

Ils ont tourné autour du rond-point, roulé sur un dos d'âne, marqué le stop, slalomé, roulé en file indienne...

Un Joli Défilé d'Oiseaux en Maternelle

Vendredi 19 février, pour marquer le mois de février et pour faire un clin d'œil à tous les oiseaux de notre environnement proche, les élèves de maternelle sont sortis masqués. Ils ont défilé en farandole jusque sur la cour des grands. Un petit moment festif qui a semé la joie et la bonne humeur dans toute l'école !

Contact : Directeur : Mr Fonteneau Didier - Le lundi toute la journée - Le soir après 17 h 00
Tél : 02 51 31 24 53 - adresse mail : direction@leslucs-notredame.fr
Site : http://leslucs-notredame.fr/
Pour des renseignements ou inscriptions, n'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe éducative qui sera à votre disposition.

ANNULATION DES MANIFESTATIONS DE MAI

C'est un mauvais départ pour 2021, après l'annulation de 2020. Les conditions sanitaires actuelles ne nous permettent pas d'organiser un événement familial et sportif tel que l'ensemble de l'association des parents d'élèves l'imagine.

Nous souhaitons vraiment que cette randonnée et ce trail nous offrent un moment convivial de rassemblement.

En conséquence, la **5e édition,** du **Trail de la Boulogne** et la **23e édition** de la **Randonnée des écoliers** n'auront pas lieu.
Mais ce n'est que partie remise, gardons espoir que nous puissions nous retrouver au plus tôt pour parcourir les sentiers que nous affectionnons tant.

Et toujours pour nous contacter si vous avez besoin, notre adresse mail : apel.lucssurboulogne@orange.fr

L'équipe de l'APEL

Familles rurales
Vivre mieux !
ASSOCIATION DES LUCS-SUR-BOULOGNE

Site internet : famillesruralesleslucs.jimdo.com
courriel : famillesruralesleslucs@yahoo.fr
Bureau : 35 rue du Général de Charette
85170 Les Lucs-sur-Boulogne
Tél. : 02 51 62 32 70

N'hésitez pas à vous abonner à notre page
Familles Rurales Les Lucs sur Boulogne

Les activités culturelles et sportives sont actuellement autorisées pour les mineurs à condition de faire les séances à l'extérieur.

C'est pourquoi l'association REPREND LES COURS DE :

➜ **Multisports** pour les 4/10 ans les mardis et vendredis à 17 h 10 au City Park des Lucs.

➜ **Cross-training** pour les ados le samedi à 10 h 30 à proximité du Clos Fleuri.

➜ **Danse** pour enfants et ados le samedi matin dans la cour de l'Île aux enfants.

Si vous êtes concernés, vous avez dû recevoir un mail.

L'Assemblée Générale de l'Association devrait avoir lieu le Jeudi 27 mai à 20 h, à l'Île aux enfants (sous réserve des conditions sanitaires)

Accueil de loisirs «l'Île aux enfants»

Bilan des vacances de février

Les vacances d'hiver se sont déroulées sur 10 jours d'ouverture. Nous avons accueilli 100 enfants soit 67 familles.

ÉQUIPE :
Durant 2 semaines, les enfants ont été encadrés par 7 animateurs permanents ou saisonniers, 2 stagiaires BAFA et 1 stagiaire BTS.

THÈME :
L'équipe d'animation a souhaité travailler autour de l'objectif pédagogique : « Favoriser la tolérance » avec les 3 tranches d'âges.
Pour mettre en place cet objectif, le programme d'activités était :

✓ « *Les As de la jungle* » pour les Moussaillons (3/5 ans)
- Jeux de connaissance
- Goûter partagé
- Mission sport pour les As
- Fabrication d'un Flipbook

✓ « *Pokéboy et Pokégirl* » pour les Robinsons et les Explorateurs
- Création d'un Poké
- Jeux de connaissance
- Atelier décoration

6 Explorateurs se sont également inscrits à la journée « jeux de société » au Studio.

Bilan des vacances d'avril

ÉQUIPE :
• 5 animateurs permanents
• 2 stagiaires Bafa

Vie Périscolaire

THÈME :
L'équipe d'animation a proposé 1 thème par semaine pour chaque tranche d'âges :
« Le pouvoir des fleurs » avec les Moussaillons (chasse aux insectes, création d'un mini-jardin...)
« Le Petit Prince » avec les Robinsons/Explorateurs (Grand jeu : les défis du Petit Prince, fabrication d'une planète idéale, balade contée ...)

Une journée « jeux géants d'enquête » pour les Explorateurs aura lieu au Studio le jeudi 6 mai.

Vacances d'été 2021 :
Pour cet été, le centre sera ouvert du mercredi 7 juillet au vendredi 6 août inclus et du lundi 16 août au mercredi 1er septembre 2021.
Fermeture du lundi 9 août au vendredi 13 août inclus.
L'équipe est en pleine préparation pour concocter un programme de folies !
Le programme sera disponible début mai.

Les séjours :
➜ du 7 au 9 juillet pour les 3/6 ans (2015-2018) - Base de loisirs « Camp'Aventure.FR » - La Guyonnière - Activités balade en poney, grand jeu sur la piste du trésor perdu, etc.
➜ du 21 au 23 juillet pour les 7/8 ans (2013-2014) - Ferme pédagogique La Perrure à Mervent - Activités nature et découverte des animaux
➜ du 20 au 23 juillet pour les 9/10 ans (2011-2012) - À Brétignolles-sur-Mer - Activités surf, grand jeu, etc.

Inscriptions pour les séjours :
Vendredi 28 mai de 17 h 30 à 18 h 45 à l'Île aux enfants.

Le Studio

Que s'est-il passé depuis le début de l'année ?

Réouverture de l'espace Jeunes
Nous avons pu rouvrir le Studio dès le début d'année, les mercredis et samedis après-midi. Un protocole sanitaire y est appliqué et respecté par les jeunes et les animateurs. Le studio ferme ses portes à 18 h 30 pour laisser le temps aux jeunes de rentrer chez eux avant le couvre-feu.

Intervention dans les classes de CM2
Suite à la réouverture du studio début janvier, nous sommes intervenus dans les classes de CM2 des écoles Jacques Prévert et Notre-Dame afin de présenter l'espace jeunes. En effet, il est possible pour les jeunes ayant 11 ans dans l'année de fréquenter cet espace.
Nous constatons depuis ces interventions une augmentation de la fréquentation sur l'ensemble des temps d'accueils libres.

Un nouveau créneau d'ouverture : le samedi matin
Auparavant, le Studio était ouvert tous les vendredis de 19 h à 23 h pour les 11-17 ans. Nous proposions des soirées à thème, des temps d'accueil libre, et profitions de ces soirées pour réaliser nos projets Studio en Action et web radio. Le couvre-feu à 18 h nous a contraint à nous adapter. Nous ouvrons dorénavant le Studio le samedi matin de 10 h à 13 h pour réaliser nos différents projets et permettre au plus grand nombre de fréquenter le Studio.
Vous pouvez vous inscrire à ces matinées sur notre page Facebook ou par mail, alors n'hésitez-pas à venir nombreux !

Web radio « MicroLucquois » et projet vidéo « le Studio en action »
Les 2 projets perdurent avec une fréquence mensuelle soit une émission pour la Web radio ou une vidéo pour le Studio en action. Si vous êtes intéressés par l'un de ces projets, n'hésitez-pas à nous rejoindre !

Pour la Web radio, vous pouvez écouter les émissions en allant sur notre page Facebook : MicroLucquois et vous pouvez visionner nos vidéos sur notre chaîne Youtube « le Studio en action ».

Un nouvel escape game en préparation
Cela fait cinq ans que le studio s'est lancé dans l'aventure de l'escape game. L'équipe d'animation mène avec un petit

groupe de jeunes la création d'un nouveau scénario tous les ans. Il est ensuite mis en place lors des vacances d'automne à l'espace jeunes.
Plus de 90 personnes ont participé à la dernière édition répartis sur 17 créneaux différents. La trame principale de ce nouveau challenge est lancée, les jeunes s'activent déjà à son élaboration. Beaucoup de courage et un collier d'ail vous seront sûrement nécessaires si vous osez franchir le seuil du Manoir de Dracula. Vous voilà prévenu !

Vacances d'hiver
50 jeunes ont participé aux activités durant les vacances scolaires.
Le bureau de jeunes a une nouvelle fois été force de proposition dans l'élaboration d'un programme varié : Urban challenge, bricolage, cuisine asiatique, jeux géants, et de nombreuses autres activités. Afin de répondre aux attentes du plus grand nombre, les activités pouvaient être communes aux 11/17 ans, ou au contraire, réservées à certaines tranches d'âges.

Vacances d'Avril
Une fois de plus, de nombreuses activités ont été proposées aux jeunes durant les vacances scolaires.
Sport, cuisine, bricolage, jeux, étaient au rendez-vous pour occuper les vacances !
La journée « Interville déjanté » a réuni de nombreux jeunes de la communauté de communes au lac de la Chausselière autour d'activités sportives innovantes et ludiques.

Autofinancements
Afin de financer les activités, le Studio propose des autofinancements aux jeunes. En septembre 2020, a eu lieu notre traditionnelle vente de jus de pommes. D'autres autofinancements seront proposés dans l'année avec de nouveaux partenaires locaux et de nouveaux produits.

Les Promeneurs Du Net
Ce dispositif sert à assurer une continuité éducative en ligne et à être à l'écoute des jeunes et des parents qui le souhaitent.
Pour cela, une permanence régulière est assurée tous les mardis de 18 h à 19 h et les vendredis de 18 h à 19 h, pour toutes informations, questions ou échanges (gratuit et confidentiel, dans les limites que Facebook peut nous garantir). Cependant, L'animatrice est en veille permanente pour répondre aux besoins des jeunes hors créneaux de permanences. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet des Promeneurs du net de Vendée : http://promeneursdunet.fr/departements/vendee

Rachel Boudaud (animatrice jeunesse - pdn)
lestudio85
rachel.pdn85

Ce qui va se passer au Studio !!!

Les vacances d'été
Les vacances d'été arrivent à grands pas et un nouveau programme se prépare sous le signe du soleil ! Les grandes lignes sont déjà tracées et plusieurs stages sont en préparation !

L'été, c'est aussi l'occasion de changer d'air... et de partir en camp !!! Cette année, c'est la côte Vendéenne qui est choisie par tous :
➜ **Pour les 11-12 ans (2009/2010),** les jeunes ont fait le choix de partir « destination les îles ». Ils pourront visiter l'île d'Yeu et de Noirmoutier. Le programme reste encore à définir avec eux en fonction de leurs envies !!!
➜ **Pour les 13-17 ans (2004/2008),** c'est du côté des Sables d'Olonne que les jeunes vont séjourner. L'occasion parfaite de pratiquer des activités intenses du bord de mer ou de se laisser flâner sur le sable chaud au soleil !
➜ **Pour les 11-17 ans (2004/2010)**, un bivouac vélo sera aussi proposé sur 3 jours pour atteindre le Puy-du-Fou ! 2 journées d'aventure VTT sur les chemins de Vendée, avant de conclure notre troisième journée au Parc du Puy-du-Fou.

INSCRIPTIONS AUX SÉJOURS :
Samedi 29 mai de 11 h à 12 h 30 au STUDIO

Le Studio
Animateurs Jeunesse Les Lucs
e-mail : animateurjeunesse.leslucs@yahoo.fr
Tél. : 02 51 46 57 92

Association de Gestion du Restaurant Scolaire Municipal

Après le traditionnel repas de Noël, qui a fait le bonheur de nos enfants, ces derniers vont parcourir le monde. En effet, cette année nous avons décidé de faire voyager les enfants au travers de nouvelles saveurs. Après une première escale au Canada, le 22 janvier dernier, rendez-vous en Inde le vendredi 9 avril 2021. La découverte d'autres régions du monde reste à venir.

Enfin, une nouveauté est arrivée au sein de l'AGRSM : sa page Facebook ! Toute l'équipe du restaurant et ses bénévoles vous remercient, vous êtes déjà plus de 100 abonnés à nous suivre.

Vie de l'association

Voici les membres du bureau ainsi que leur répartition au sein des différentes commissions :

- Emeline LECOMMANDEUR : Présidente et commission RH (école Notre-Dame) ;
- Charlène RIVAL : Vice-présidente et commission Communication (école Jacques Prévert) ;
- Yannick FOUCAUD : secrétaire et commission Vie du restaurant (école Jacques Prévert) ;
- Aurélie ROBE : co-secrétaire et commission Vie du restaurant (école Jacques Prévert) ;
- Guillaume ALLARD : trésorier et commission Communication (école Jacques Prévert) ;
- Aude ROBIN : co-trésorière et commission RH (école Jacques Prévert) ;

Ce bureau est complété par un comité de gestion qui compte des membres bénévoles actifs au sein de diverses commissions : Céline MARTIN-LAURETTE (commissions RH et Communication, école Notre-Dame), Marie LETARD (commission Vie du restaurant, école Notre-Dame), Anthony REMAUD (commission Vie du restaurant, école Jacques Prévert) et Angélique GILLES (commission RH, école Jacques Prévert).

Nous rejoindre

Nous ne sommes pas très nombreux cette année alors, pour celles et ceux qui souhaitent se joindre à nous, n'hésitez plus, cela est toujours possible même en cours d'année scolaire. Contactez-nous vite, vous serez les bienvenus au sein de notre équipe !
Vous y trouverez une très bonne ambiance, un espace d'engagement pour une action d'intérêt général avec un but commun, le bien-être de nos enfants ; ce que vous y apporterez, chacun s'engage à la hauteur de ses envies, de ses moyens et de sa disponibilité ; de nouvelles compétences qui peuvent être valorisées sur un CV !

Nouveaux aménagements

Depuis le début de l'année, des travaux d'aménagement du restaurant scolaire sur le site des Prés Barbais, ont été réalisés. Pour rappel, ces travaux consistaient à agrandir et mettre aux normes les cuisines, la mise en place de nouveaux sanitaires, améliorer l'accès des enfants, l'installation de panneaux anti bruits...
Nous vous invitons à visionner l'ensemble de ces nouveaux aménagements sur notre page **Facebook,** notre site internet **www.restaurantscolaire-leslucs.fr** ou celui de la mairie.

De plus, afin de respecter les deux mètres de distance entre chaque classe et les nouvelles règles exigées par le protocole sanitaire lié au covid-19, la mairie a mis à disposition la salle municipale du clos Fleuri. Depuis le 8 février, les enfants de l'école élémentaire Jacques Prévert (du CP au CM2) y déjeunent. Les enfants en maternelle à Jacques Prévert restent sur leur restaurant, ainsi que les élèves maternelles et élémentaires de Notre-Dame sur le site des Prés Barbais.

Notre actualité

Le contexte sanitaire ne nous a pas permis d'organiser de portes ouvertes, cependant il est toujours possible de retirer le dossier d'inscription pour les nouveaux élèves, sur notre site internet, notre Facebook ou encore à l'accueil de la mairie.

Toute l'équipe de bénévoles est disponible pour répondre aux questions des familles !
Contact :
lesptitsgourmetslucquois@gmail.com
Ou directement sur la page Facebook via Messenger

EHPAD « SAINTE-ANNE »

Depuis plus d'un an maintenant les évolutions de l'épidémie de COVID-19 bouleversent régulièrement l'organisation de la vie à l'EHPAD en fonction des recommandations de l'ARS.

Tout début 2021, l'espoir renait avec la perspective de la vaccination !

Aucun traitement curatif n'étant satisfaisant, la seul façon de lutter contre cette maladie est de faire du préventif pour ne pas être contaminé. En la matière, en complément des gestes barrières (hygiène des mains, port du masque, distanciation physique...) que chacun met en œuvre au quotidien, nous attendions tous l'arrivée des premiers vaccins.

Début janvier, nous avons été informés du lancement d'une campagne de vaccination ciblée, dans un premier temps, sur tous les résidents et les personnels présentant des risques de développer des formes graves de la COVID.

C'est le vaccin PFIZER bioNtech qui a été mis en œuvre pour tous les volontaires. Fin mars, ce sont environ 97 % des résidents et plus de 65% des personnels qui sont vaccinés (la plupart ayant reçu 2 doses) ce qui assure une couverture vaccinale interne satisfaisante.

Une couverture vaccinale qui nous a permis d'assouplir le dispositif

Compte tenu de la réussite de la campagne de vaccination, nous avons pu modifier les possibilités de rencontre pour les résidents. Ainsi, depuis le 11 mars, tous les après-midi de 14 h à 17 h 30, les familles et les proches peuvent de nouveau venir rencontrer les résidents au sein de leur logement.

Les activités communes ont également repris, notamment le rendez-vous mensuel pour les anniversaires auquel le Président du CCAS a de nouveau pu participer fin mars après plus d'un an d'absence. Des retrouvailles appréciées par tous et que nous souhaitons renouveler.

Tout cela reste néanmoins fragile et dépendant des évolutions à venir. Chacun est donc invité à respecter les mesures qui restent en place (maintien des gestes barrières, limitation du nombre de visiteurs simultanés...) pour continuer à protéger l'EHPAD.

Un nouvel équipement pour maintenir les capacités physiques

Les différentes périodes de confinement ont limité l'activité physique des résidents qui ne pouvaient plus toujours aller dehors, l'idée d'investir dans un matériel adapté que nous avions eu à l'essai a fait son chemin et, grâce au soutien de fondations, nous avons pu investir dans un MOTOmed, un matériel ludique qui permet d'associer activité physique (pédaler ou mouliner pour faire défiler un paysage sur un grand écran) et enrichissement personnel grâce aux 250 circuits permettant de découvrir des villes (françaises et étrangères) et des paysages en campagne.

Une recherche permanente de nouveaux collaborateurs

L'EHPAD compte environ 70 personnels permanents. Fin de contrat, départs volontaires, mise à la retraite, vacances annuelles... tout au long de l'année nous sommes en recherche de nouveaux collaborateurs, de manière temporaire ou plus longue, dans les métiers du soin (infirmiers, aides-soignants, AMP...). N'hésitez pas à postuler si vous avez ces compétences et à le faire savoir autour de vous. La crise a aussi montré que les ressources humaines peuvent rapidement mettre en difficultés les EHPAD qui manquent souvent de vivier pour faire face aux absences prévues ou impromptues.

Le Directeur, Philippe BOUDEAU

Loto et anniversaires de mars avec le Président du CCAS

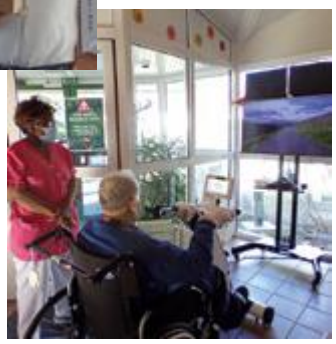

MOTOmed un équipement ludique pour favoriser l'activité physique

CLUB LE SOURIRE

Nous avons tous subi de longs mois éprouvants avec la mise en sommeil brutale et forcée de toutes nos activités. Le lien qui nous unissait a été momentanément interrompu, ce qui a perturbé beaucoup d'entre nous.
Grâce à la vaccination de masse et l'arrivée des beaux jours, nous espérons tous une amélioration dans les semaines à venir. Soyez assurés que le dynamisme de toute l'équipe n'est pas atteint. Nous attendons seulement les consignes (salles communales ouvertes) pour pouvoir rebondir et relancer les différentes activités afin que nous puissions nous retrouver dans de bonnes conditions et laisser derrière nous les soucis occasionnés par ce mauvais virus inattendu.
En attendant de nous revoir, faites attention à vous et portez-vous bien.

À très bientôt, Le Bureau

Souvenir du repas de Noël

LA GALERIE DU SÉNÉCHAL

Comment les artistes sont-ils accueillis à la Galerie du Sénéchal ?

L'association « Les Lucs Arts et Chemins » et ses bénévoles accueillent les artistes au point presse la semaine précédent l'exposition autour d'un café convivial. C'est un moment d'échanges riche sur le parcours, le travail des exposants.
C'est aussi le moment des photos pour le correspondant Ouest France et pour notre page Facebook.
Les artistes donnent leurs affiches qui sont ensuite distribuées auprès de nos différents partenaires aux Lucs bien-sûr, mais aussi à Bellevigny, Rocheservière, Legé, St-Etienne-du-Bois...
L'événement est aussi diffusé sur Infolocale, Facebook, Pays Yonnais, Otvb, Vendée.fr...
Le mercredi précédent l'expo', les artistes sont reçus pour la remise des clés et la présentation du matériel mis à disposition.
Ils sont alors « chez eux » et peuvent installer leurs œuvres.
Suivent deux week-ends d'ouverture aux visiteurs qui sont invités, gratuitement et sans aucune obligation d'achat à découvrir la diversité des techniques, des univers, des personnalités ; les artistes sont toujours heureux d'expliquer leur travail et de partager leurs émotions avec le public.

La Galerie du Sénéchal est un espace entièrement financé et soutenu par la municipalité qui assure les frais de fonctionnement et le ménage.

L'association gère le matériel mis à disposition des artistes et la disponibilité des bénévoles :

- Le point presse : Marie-Thérèse Boutheau, Marie-Paule Fétiveau-Merlet, Jessy Hillion, Colette Martineau, Florence Schipley.
- La remise des clés : Marie-Noël Géry, Eliane Saunier.
- La distribution des affiches : Marie-Paule Fétiveau-Merlet, Marie-Noël Géry, Dominique Pasquier, Eliane Saunier.
- La diffusion auprès des médias : Marie-Paule Fétiveau-Merlet.
- La programmation en cours des expos auprès de tous les artistes qui viennent exposer dans l'année : Marie-Thérèse Bouteau.
- Le secrétariat de l'Association : Marie-Thérèse Bouteau.
- La trésorerie, le courrier : Dominique Pasquier.
- Le ménage saisonnier : Toute l'équipe autour de notre Président Michel Sachot, Martial Rotureau, Gilles Rocheteau, Marie-Thérèse, Marie-Paule, Marie-Noël, Jessy, Colette, Eliane, Florence.

Le travail de promotion, prospection et communication avec les artistes est assuré par les conseillères municipales élues déléguées « Galerie du Sénéchal » : Jessy Hillion et Marie-Noël Géry.

L'équipe est dynamique et souriante, n'hésitez pas à venir nous rejoindre via galeriedusenechal@gmail.com ou via la page Facebook « Galerie du Sénéchal ».

Nous espérons pouvoir ouvrir les portes avec l'exposition du Conseil Municipal des Jeunes les 7-8-9 mai et la très attendue expo photos de notre club PLEIN FORMAT les 29-30 mai et 5-6 juin.

Vous pouvez trouver notre actualité sur Facebook, le point d'affichage place du Sénéchal, le panneau lumineux ainsi que le site de la mairie.

LA GALERIE DU SÉNÉCHAL

LES LUCS Arts & Chemins

galeriedusenechal@gmail.com
lagaleriedusenechal

LA REPRISE EN JANVIER

L'année 2021 démarre comme s'est terminée l'année précédente…

Au vu de l'évolution de la situation sanitaire, nous avons été contraints de maintenir les cours en visio, que ce soient les cours d'instrument ou les cours de formation musicale.

Nous tenons à adresser un TRÈS GRAND MERCI à nos professeurs et à tous nos élèves ainsi qu'à leur famille. Grâce à la bonne volonté de tous nous avons pu maintenir une continuité pédagogique et un lien malgré ces conditions difficiles. Tout le monde a bien joué le jeu !

Au mois de janvier, la Mairie a annoncé le lancement de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Ecole de Musique !

Nous commençons à nous projeter sur ce projet exaltant et qui nous fait miroiter des jours meilleurs.

N'hésitez pas à vous faire connaître si vous souhaitez rejoindre l'équipe de l'assemblée collégiale, toutes les bonnes volontés et les bonnes idées sont attendues, notamment dans la perspective de cette nouvelle aventure !

Notre agenda est désespérément vide…

Nous souhaitons vivement pouvoir reprendre du service, plus motivés que jamais !

Ecole de Musique Nord-Vendée
Permanences par Isabelle:
mercredi 15 à 17h et **samedi** 10 à 12h
17, place de l'industrie
85170 Les Lucs sur Boulogne
02 51 46 53 33
emnv@orange.fr
www.ecoledemusique-nordvendee.fr

LES Z'AMIROLÉS

Association de sauvegarde du patrimoine

Après une année 2020 sans animations car elles ont toutes été reportées sur cette année 2021 et, si les rassemblements pour des fêtes sont possibles, nous attendons avec impatience de pouvoir recommencer à montrer notre savoir faire sur ces métiers anciens.

Contact : Jacques Vincent
Tél. : 02 51 31 35 63
Pour plus d'informations et de photos, allez sur notre page f et tapez les Z'Amirolés Les Lucs-sur-Boulogne

Dentelle aux fuseaux

Fabrication des paniers

PLEIN FORMAT

Quelle drôle d'année nous passons !

Malgré ce contexte étonnant, Plein Format a continué ses activités, à distance certes, mais les appareils photos ne sont pas restés confinés au fond du sac, c'est le principal.

Durant ces derniers mois, nous avons pu maintenir nos réunions via notre écran d'ordinateur, et c'est de notre canapé ou de notre bureau que nous avons pu continuer à échanger et à pratiquer. Les thèmes photographiques étaient annoncés soit en avance soit au dernier moment, et alors, le salon, la salle de bain, la cuisine devenaient notre terrain de jeu et les conjoints, les enfants, les chats, les chiens, nos modèles.

Ensuite c'était visionnage en mode visioconférence !

Merci à l'inventeur du partage d'écran, car bien calé devant nos écrans nous pouvions assister au visionnage des photographies et aux commentaires des membres. Au-delà du lien social que cela représente c'est aussi la possibilité de découvrir les productions de chacun en dehors des réunions.

De temps en temps, en petit groupe, ou en solo et surtout en respectant les règles de distanciation sociale, nous avons fait quelques sorties à l'extérieur : Montaigu, Les Sables d'Olonne. Quel plaisir de se retrouver au-delà de l'écran et de pratiquer ensemble et dehors !

Enfin, au moment où nous écrivons ces lignes, nous ne savons pas encore si la galerie du Sénéchal sera ouverte pour notre exposition annuelle. Toutefois, nous la préparons ainsi que l'exposition au sein de la médiathèque qui sera présente de juin à août.

Nous vous donnons donc rendez-vous en juin pour plein de nouvelles surprises et nous espérons vous retrouver pour vous présenter nos nouvelles images.

A bientôt à l'expo !

Pour plus d'information, visitez :
www.pleinformatassociation.fr
ou bien f PFAssociation

ASSOCIATION LUCUS

Recherches, Études Historiques, Sauvegarde, Valorisation du Patrimoine lucquois

Faits divers aux Lucs autrefois

LE LUÇONNAIS - Mercredi 29 janvier 1862 - Les Lucs - Un crime épouvantable a été commis dans la soirée du 18, sur le territoire de la commune des Lucs (Vendée), près de Rocheservière. M. Olive, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur, se disposait à prendre la voiture qui part à dix heures du soir pour Napoléon-Vendée (La Roche-sur-Yon), lorsqu'il a reçu un coup de feu. Deux balles, nous dit-on, lui ont traversé le corps. La mort a été instantanée. La justice s'est immédiatement transportée sur les lieux et s'est livrée à d'actives investigations qui ne tarderont pas, il faut l'espérer, à faire connaître l'auteur ou les auteurs de cet affreux guet-apens.

Année 1866 - Le chemin de fer arrive aux Lucs

La ligne de chemin de fer Nantes-La Roche-sur-Yon qui traverse la commune des Lucs est mise en service le 24 décembre 1866, et officiellement inaugurée le 29 décembre.
En 1912, en été, il y a 8 trains quotidiens dans chaque sens entre La Roche-sur-Yon et Nantes, mais seulement 5 s'arrêtent en gare de St-Denis-Les Lucs. Il faut en moyenne 27 minutes pour aller de La Roche à St-Denis, et 1 h 50 de St-Denis à Nantes. Ce n'est pas le TGV, mais le train qui s'arrête à St-Denis-Les Lucs.

LA GAZETTE VENDÉENNE - Samedi 28 avril 1869 - Une intéressante découverte vient d'être faite aux Lucs. On a trouvé, il y a quelques temps, un tombeau et plusieurs urnes funéraires malheureusement brisées, à l'exception d'un vase plus précieux, rempli d'ossements, que le soc de la charrue a respecté. Ce vase en verre, parfaitement conservé, a été remis à M. le curé par l'honorable M. Gibotteau, conseiller général et chevalier de la Légion d'honneur. M. le curé, toujours prêt à favoriser les recherches scientifiques, vient lui-même de le remettre à l'abbé Baudry, curé du Bernard, que la Vendée compte au nombre de ses archéologues les plus distingués. (Il est conservé à l'Historial).

LE COURRIER DE LA VENDÉE - Dimanche 28 Novembre 1869 - Les Lucs - Le 13, vers six heures du soir, la veuve Michaud, journalière au village de la Daunière, entra dans son étable avec sa petite fille qui tenait une chandelle de résine. Pendant que la mère pansait les bêtes, l'enfant, s'approchant d'un tas de paille qu'elle ne voyait pas, y mit le feu. La femme Michaud essaya vainement d'éteindre l'incendie ; à demi suffoquée par la fumée, elle dut sortir de l'étable. A ses cris les voisins accoururent, mais ils ne purent que préserver la maison d'habitation. Une vache et un veau ont péri dans les flammes. Des fourrages et du lin ont été également détruits. La perte s'élève au chiffre de 397 frs, perte considérable pour la pauvre femme, qui se trouve dans un état de complète misère.

LE JOURNAL DE LUÇON - Samedi 24 août 1878 - Les Lucs - Nous apprenons qu'une tentative d'assassinat a été commise lundi au village du Fief-Gourdeau, commune des Lucs, sur un nommé Patron Baptiste, tailleur de pierres, par un nommé S..., Célestin, carrier. Ce dernier a tiré un coup de fusil sur ledit Patron, qui a reçu la charge entière dans le bras gauche, dont les os ont été littéralement broyés.

LA VENDÉE - Dimanche 6 septembre 1885 - Encore un accident causé par une machine à battre. Le jeune Charrier, âgé de 18 ans, occupé à pousser les gerbes sur le batteur d'une machine à battre s'est laissé prendre la main qui a été saisie par l'engrenage et coupée au-dessous du poignet. Le jeune homme a été conduit à l'hospice de La Roche-sur-Yon.

LA VENDÉE - Vendredi 13 mai 1887 - Samedi dernier, vers midi, un éboulement a eu lieu aux Lucs, dans une carrière appartenant au sieur Louis Grelet, tailleur de pierres. Il y avait à peu près cinq minutes qu'il était descendu dans la carrière pour remettre de la poudre à ses ouvriers lorsque l'éboulement s'est produit. Le sieur Grelet, a été tué, et deux de ses ouvriers, les nommés Dupont et Fétiveau ont été blessés très grièvement. Si l'accident se fût produit cinq minutes plus tôt, il se serait trouvé 13 hommes dans la carrière et il est probable qu'ils auraient été tués ou blessés. Les trois victimes sont pères de familles.

LE PUBLICATEUR - Mercredi 26 mars 1890 - Les Lucs - Le 12, M. Laurenceau, métayer à la Petite-Roche, partit vers midi, avec tout son personnel pour travailler dans les champs. Ils avaient fermé la maison. Pendant leur absence, un malfaiteur s'est introduit dans la maison et a volé une somme de 13 frs., dont 8 frs. au domestique Minot, et 5 frs à M. Laurenceau.

LA VENDÉE - Dimanche 11 mai 1890 - Les Lucs - La foudre vient de faire une victime. Pendant un orage très violent, M. Ernest Bulteau fils, a été atteint par le fluide électrique ; la mort a été immédiate.

1891 - Changement de dénomination : Les Lucs devient Les Lucs-sur-Boulogne

LA VENDÉE - Vendredi 27 novembre 1891 - Les Lucs - Le sieur P. Renaud, aubergiste à Bel-Air, s'est présenté le 20 de ce mois à la gendarmerie du Poiré et a déclaré que quelques jours auparavant il avait été victime d'un vol de 7 poules et d'un lapin qu'il avait dans un petit toit appartenant à sa maison d'habitation. Vers la même époque 7 volailles avaient également été soustraites dans un poulailler, au préjudice du sieur Airieau Armand, journalier au village la Guyonnière. Les voleurs sont restés introuvables.

(À suivre)

TÉLÉTHON

Qu'est-ce que l'AFM Téléthon ?

L'AFM-Téléthon est une association de parents et de malades qui mène un combat sans relâche contre des maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes.

Comme chaque année, les bénévoles de l'Association Téléthon Beau-Sa-Lu Bellevigny ont mis en place des façons de récolter des dons pour l'AFM téléthon.

Nous avons pu constater une belle évolution ces dernières années quant à la progression de moyens de recherches pour développer des thérapies innovantes et améliorer la qualité de vie des malades. Et ce, grâce à vous tous !

Nous avions conscience, qu'en cette fin d'année 2020, les mesures sanitaires prises par le gouvernement ne nous faciliteraient pas la tâche. Cependant, des ***boîtes à dons*** ont pu être disposées dans certains commerces que nous remercions ; ainsi qu'une ***« page de collecte »*** sur internet, pour faire des dons sans bouger de chez soi.

Nous avons innové par un évènement qui a été une réussite : ***Des concerts en live*** retranscrits sur la chaîne YOUTUBE. Ils ont eu lieu à Bellevigny, sans public évidemment. Nous avons reçu « ISMYBRO, PAZAVOLTA, LUNE GARDE, ROCK ET FOLK, EGGE YOLK JAZZ » que vous pouvez voir ou revoir en tapant « Diffusion en direct de concert téléthon beausalu-bellevigny »

Nous comptons reconduire cet évènement, espérons avec public, pour le Téléthon 2021 qui aura lieu le weekend du 3-4 décembre.

Grâce à vos dons, le **Téléthon Beau-Sa-Lu Bellevigny a pu récolter 3 470 € reversés à l'AFM Téléthon.**

Notre Assemblée Générale n'ayant pu avoir lieu, l'ensemble du bureau a décidé de faire un vote. À l'unanimité, exceptionnellement, la composition du bureau reste telle quelle pour cette année.

N'hésitez pas à nous rejoindre, l'équipe est accueillante !

Renseignements : M. DUPONT Gaétan au 06 77 52 90 66

Pour nous suivre : « Téléthon Beausalu-Bellevigny »

Téléthon Beau-Sa-Lu Bellevigny

SECOURS CATHOLIQUE

Malgré la conjoncture actuelle, et peut-être aussi en raison de celle-ci, le Secours Catholique lance sa campagne pour l'accueil d'enfants durant les vacances d'été (de mi-juillet à mi-août). Déjà, plus de 2000 familles en France ont proposé à ces enfants, dont les parents ne peuvent partir pour diverses raisons, de partager ensemble les vacances familiales. Chez nous, quelques familles trop peu nombreuses, ont franchi le pas. C'est une responsabilité, certes, mais c'est surtout l'occasion de rencontres très enrichissantes, pour les enfants accueillis et pour les familles. À savoir aussi que la délégation du Secours Catholique met à la disposition des familles une équipe prête à répondre à leurs questions et à les épauler en cas de soucis.

Pour tous renseignements ou inscriptions, s'adresser à : Délégation de Vendée, 22, rue Aucher - 85000 LA ROCHE-SUR-YON. Téléphone : **02 51 37 10 98** ou : **afv850@secours-catholique.org**

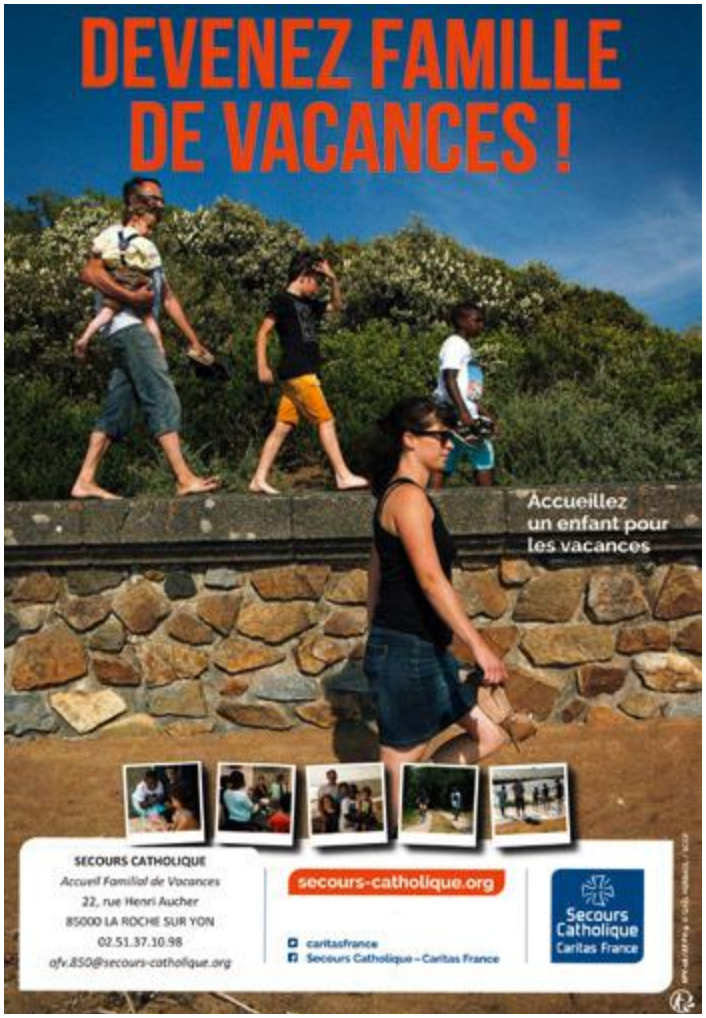

17 octobre 2021 : Le marché aux puces revient.

En souhaitant qu'en octobre, tout aille pour le mieux sur le plan de la pandémie Covid, les équipes Secours Catholique des secteurs d'Aizenay et du Poiré (dont font partie Les Lucs) prévoient de renouer avec le Marché aux Puces du 3e dimanche d'octobre soit le 17 octobre 2021. Pour des raisons de logistique et d'organisation, il se déroulera sur plusieurs sites : deux sur le Poiré et deux sur Aizenay. Mais d'ores et déjà, soyons optimistes ! La date peut être notée sur vos agendas.

LES SAPEURS POMPIERS DES LUCS-SUR-BOULOGNE

Suite à la distribution du calendrier 2021

Présidente : Sauvêtre Mélanie
mail : mélanie.marchandeau@hotmail.fr
Tél. 06 58 93 34 36

Président adjoint : Joyau Bernard

Secrétaire : Favreau Nadège mail : nadegefavreau@free.fr
Tél. 06 12 42 75 97

Secrétaire adjoint : Gobin Alexandre

Trésorier : Siret Pascal

Trésorier adjoint : Perraudeau François

Membres : Montassier Sylvain, Rocheteau Adèle, Martineau Freddy, Delhommeau Sébastien

Membres de droit : Rousseau Stéphane

LE JARDIN PARTAGÉ

À l'aube du printemps et sous un beau soleil, nous avons nettoyé et préparé le jardin pour nos futures plantations. La terre a été aérée, il y a de la vie, les vers de terre sont nombreux. L'hôtel des insectes est terminé, l'ail pousse, les boutures de rosiers sont réussies, les chrysanthèmes montrent leurs jeunes tiges, l'artichaut bourgeonne... Le soleil réchauffe la terre et il est urgent de semer les radis, petits pois et fèves dans vos jardins.

Si vous souhaitez cultiver une petite plate-bande ou tout simplement partager vos pratiques de jardinage, vos connaissances sur les plantes, les graines, venez nous rejoindre le samedi matin 24 avril 2021 à 10 h sur place, derrière le stade « Les Noiselières » ou contactez-nous par téléphone au : 06 19 56 99 58. Vous pouvez aussi suivre nos activités sur « Jardin partagé Les Lucs sur Boulogne ».

ACAI

Bonjour à toutes et à tous,

Cela fait 1 an, depuis le mois de mars, que la Covid-19 a profondément changé nos vies associatives, économiques, et sociales.

Dû à ce contexte si particulier, la foire des Lucs et autres manifestations n'ont pu avoir lieu.

L'Association des Commerçants et des Artisans fortement sollicitée en cette période de crise, vous remercie pour votre soutien et compte sur vous pour poursuivre cet élan de solidarité.

En espérant que la situation sanitaire s'améliore, nous souhaitons et mettons nos espoirs de se retrouver à la foire des Lucs prévue les 23 et 24 octobre 2021, ainsi qu'en fin d'année pour l'animation de Noël.

Prenez soin de vous et de votre famille,
À très bientôt,

Cordialement, Le bureau ACAI.

ADMR
pour tous, toute la vie, partout

Association Aide à Domicile
Les Lucs-sur-Boulogne - Beaufou
54, rue Charette - 85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE

LES SERVICES PROPOSÉS

- Aide et accompagnement à domicile
- Ménage, repassage
- Aide à la toilette
- Téléassistance
- Garde d'enfants à domicile
- Soutien lors d'un changement familial
- Soutien à la fonction parentale
- Accompagnement aux courses et repas
- Accompagnement aux sorties et activités de loisirs

L'ADMR à votre écoute

Accueil téléphonique :
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.
Téléphone : **02 51 31 82 42**

Accueil physique :
Le comité de secteur ADMR Vie et Boulogne situé 13, place du marché au **Poiré-sur-Vie,**
est ouvert au public les mardis, mercredis et vendredis
de 9 h 00 à 12 h 00
Téléphone : **02 51 31 82 42**
Mail : paysvieetboulogne@admr85.org

Le secrétariat de l'antenne des Lucs-sur-Boulogne-Beaufou reçoit également le public
54, rue Charette le jeudi après-midi de 13 h 15 à 16 h 15.

Pour rencontrer les bénévoles, référents-communes, bien vouloir prendre rendez-vous :
par téléphone au **02 51 31 82 42**
ou par mail : paysvieetboulogne@admr85.org

Les animations

La crise sanitaire ne nous permet pas d'organiser des animations avec nos adhérents. À l'occasion des fêtes de fin d'année, les bénévoles avaient confectionné et offert aux personnes aidées une composition de Noël. Cette opération est renouvelée pour Pâques.

MÉDIATHÈQUE

Cher.e.s Lucquois.e.s,

Une fois encore l'incertitude totale est au rdv au moment de la rédaction de ces quelques lignes...

Malgré les changements d'horaires incessants liés aux divers couvre-feux depuis janvier, merci de votre persévérance à venir entre nos murs emprunter les derniers achats. Merci aussi à ceux qui se sont laissés tenter par nos diverses sélections documentaires à emprunter : la forêt, les inventions, les loups et les coups de cœur des différentes stagiaires accueillies ces derniers mois.

ET TOI, T'AS TA CARTE ?

Vous êtes nombreux à avoir repéré l'information dans le dernier bulletin et à être venus vous inscrire.

On continue ?

MUSIQUE

Nous sommes fières de notre petite enceinte portative qui nous permet une qualité de son pour la musique en écoute. Elle nous permet aussi de vous faire découvrir le service ***Music Me*** : plateforme d'écoute musicale d'**Emedia, la médiathèque numérique de Vendée.** Tous les usagers des médiathèques de Vendée peuvent y avoir accès, c'est gratuit ! Venez demander votre carte !

e-médi@
Médiathèque Numérique de Vendée

LA MÉDIATHÈQUE À VIVRE

Nous espérons que vous pourrez bientôt retrouver votre médiathèque avec toutes ces petites choses proposées au quotidien qui en font un lieu à partager convivial :

- thé, café, les fauteuils confortables,
- les jeux de société sur place (on a testé de nouveaux jeux et on a hâte de vous les faire découvrir !),
- les applis à découvrir : chaque mois Cécile sélectionne pour vous 2 applications sur tablette à découvrir sur les temps d'ouverture de la médiathèque,
- les coloriages.

LES ANIMATIONS

La tenue de ces animations reste bien entendu soumise à la situation sanitaire du moment. Nous espérons qu'elles pourront bien avoir lieu.

Les rdv des enfants

Temps de lectures, chansons, échanges, proposés par les bibliothécaires
Bébés lecteurs, 10 h : Jeudi 20/05, Jeudi 10/06
Lucalire, 10 h 30 (0-2 ans), 11 h 15 (3-6 ans) : Samedi 22/05, Samedi 05/06

Dictée

Jeudi 20/05, 20 h (Public Adultes)

Exposition photos de l'association Plein Format

Juin, Juillet, Août
En complément de leur exposition annuelle à la Galerie du Sénéchal, l'association photographique Plein Format expose plusieurs séries, pensées spécifiquement pour la médiathèque.

Les paquets surprises : ils reviennent !

Comme l'été dernier, nous vous proposons des paquets surprises contenant 5 documents de supports différents : livre fiction, documentaire, BD, revue, CD, DVD, livre lu... Laissez-vous surprendre !

Balade contée

Comme tous les ans, la médiathèque invitera un.e conteur.se à venir nous émerveiller de ses histoires. La date n'est pas arrêtée au moment de la rédaction de cet article, mais préparez vos baskets et ouvrez vos mirettes pour avoir vent de ce rdv à ne pas manquer, un vendredi soir de septembre.

HORAIRES
Lundi : 16 h 30-18 h 30
Mercredi : 10 h-12 h 30 / 14 h 30-19 h
Vendredi : 16 h 30 - 18 h 30
Samedi : 9 h 30-13 h / 14 h-17 h 30

Horaires d'été (Du 06/07 au 28/08)
Mardi : 10 h-13 h / 14 h 30-19 h
Mercredi : 14 h 30-19 h
Samedi : 10 h-13 h / 14 h 30-17 h 30

68, rue Charrette
85170 Les Lucs-sur-Boulogne
02 51 34 61 83
leslucssurboulogne@biblio-vieetboulogne.fr
mediatheque.vieetboulogne.fr
Réseau Communauthèque Vie et Boulogne

USBL FOOTBALL

La période actuelle est loin d'être faste naturellement, mais l'USBL à quand même fait parler d'elle durant ces derniers mois.
Tout d'abord le club s'est distingué pour son action menée dans le cadre du PEF (Programme Educatif Fédéral). Pour le mois de décembre 2020, c'est l'US Beuquots Lucquois qui a été choisi comme lauréat par le district. Le but était de mettre en place des actions à visée éducative en direction de ses catégories jeunes avec de nombreuses thématiques (Environnement, Santé, Arbitrage, Culture Foot,...). C'est dans le cadre d'une journée stage avec les U10-U11 avant les fêtes de fin d'année 2020, que Thomas Fleury et Kilian Rulleau (respectivement en service civique et en stage BP JEPS au club) ont choisi d'organiser une course d'orientation avec pour thématiques la santé et l'arbitrage. Bravo aux organisateurs.

Le second grand événement était bien évidemment ce 6e tour de Coupe de France, le dimanche 31 janvier. Un moment historique pour le club et les fans. Le match s'est déroulé sur le terrain synthétique de Belleville-sur-Vie. Les bénévoles du club ont tout fait pour que le match se joue et puisse être vu par les supporters malgré le contexte sanitaire et le huit clos. Preuve en est, 800 personnes ont pu regarder le match sur Youtube. Après avoir résisté toute la première mi-temps avec de belles occasions, l'US Changé marquera sur une accélération côté droit qui se conclura par un CSC de Nicolas B. Malgré cela, l'USBL ne lâchera pas et égalisera en toute fin de match grâce à Simon G., mérité.

La séance des tirs au but reviendra au club de National 3. Fin cruelle mais l'équipe peut être fière d'avoir joué en équité avec une équipe trois divisions au-dessus. Les joueurs et le staff auront effectué un parcours magnifique et historique pour le club.
Malheureusement ce match sera bien le dernier de la saison suite à l'arrêt définitif et attendu des championnats amateurs par la Fédération.
"le foot est un jeu, alors amusez-vous" USBL YES SIR

Jean-François Voyneau, membre de l'USBL.

USBL BASKET

Après 2 mois de championnat, la saison s'est interrompue brutalement suite à l'annonce d'un deuxième confinement. Depuis novembre 2020 et malgré la fin du confinement, le sport de contact en salle est formellement interdit. Mais il en faut plus pour nous arrêter !

Depuis janvier, nous proposons à nos jeunes licenciés des entraînements en extérieur. Le city stade des Lucs est devenu le repère du club. En semaine, le week-end, un véritable planning d'entraînement a été établi afin que chacun puisse retrouver les sensations du jeu. Evidemment, ces moments sportifs se font dans le respect des consignes sanitaires. Le contact est totalement absent pour laisser place au mètre de distance obligatoire.

Il est difficile de jouer au basket sans contact mais nos entraineurs s'adaptent. Il semblait nécessaire, pour l'USBL Basket, de proposer ces moments de jeux. Les petits comme les grands ont besoin de se défouler et retrouver l'esprit sportif.

Covid oblige aussi, nous n'avons pas pu organiser notre soirée du club annuelle. Ce moment qui nous permettait de nous réunir et nous retrouver était précieux pour le club. C'est pourquoi, nous avons tenu à offrir un moment de convivialité à nos licenciés en proposant une tartiflette à emporter. Nous sommes ravis de l'effet que ça a eu et vous remercions pour votre participation ! Nous avons eu 196 commandes, ce qui est vraiment positif !

Finalement, nous avons vraiment hâte que tout cela se termine ! Nous commençons à nous projeter et espérons pouvoir vivre pleinement la prochaine saison.

LE JUDO CLUB LUCQUOIS

Le Judo Club Lucquois a continué à proposer des activités en extérieur dès le 23 janvier pour les ados/adultes du club. Comme un décret nous y autorise, l'éducateur sportif s'il se déplace dans l'espace public peut encadrer un groupe de 6 personnes lui y compris. C'est pourquoi tous les samedis matins, sur 3 créneaux d'1 h, les ados/adultes du club se déplaçaient ou trottinaient sur un petit parcours dans la commune des Lucs sur Boulogne en s'arrêtant à 4 reprises pour faire du renforcement musculaire. C'est un bon moyen de se maintenir en forme en attendant la réouverture de notre dojo.

Les enfants bénéficient, quant à eux, d'activités en extérieur depuis mi- mars 2021 le samedi après-midi. Ils sont tous contents de se retrouver malgré les règles sanitaires en vigueur !
Les sports de contact comme le judo ne sont pas encore autorisés mais le club espère pouvoir retrouver très vite le chemin des tatamis pour profiter de notre beau dojo rénové.

Géraldine Mahé, professeure du Judo Club Lucquois.

Manifestations

EN RAISON DES CONDITIONS SANITAIRES ACTUELLES, CERTAINES DE CES MANIFESTATIONS PEUVENT ÊTRE ANNULÉES

JUIN 2021

> **Dimanche 20 juin 2021**
1er tour élections départementales et régionales

> **Samedi 19 juin 2021**
Kermesse de l'école privée - Fête de la musique et Soirée Moules-Frites
Organisée par l'OGEC - Salles du Clos Fleuri

> **Dimanche 27 juin 2021**
2nd tour élections départementales et régionales

> **Samedi 26 juin 2021**
Fête de l'école Publique Jacques Prévert
Salle n°1 du Clos Fleuri

JUILLET 2021

> **Samedi 10 juillet 2021**
Feu d'artifice en partenariat avec la Fête de la Pêche et Soirée Moules-Frites
Organisée par la société de pêche LA FRITURE
Stade de la Lande Fleurie à partir de 19 h 30

AOÛT 2021

> **Dimanche 15 août 2021**
Célébration de l'Assomption
À la Chapelle du Petit Luc à 10 h 30

SEPTEMBRE 2021

> **Samedi 18 et dimanche 19 septembre 2021**
Journées du Patrimoine
Ouverture gratuite de l'Historial de la Vendée sur les 2 jours

OCTOBRE 2021

> **Samedi 2 octobre 2021**
Concours de belote
Organisé par le Club du 3e âge « Le Sourire »
Salle n°1 du Clos Fleuri

> **Jeudi 14 octobre 2021**
Après-midi dansant
Organisé par le Club du 3e âge « Le Sourire »
Salle n°1 du Clos Fleuri

> **Samedi 16 octobre 2021**
Banquet Les Beucquots d'Aux Lucs
Salle n°1 du Clos Fleuri

> **Dimanche 17 octobre 2021**
Loto
Organisé par l'APE Jacques Prévert
Salles n° 1 et n° 2 du Clos Fleuri

> **Jeudi 21 octobre 2021**
Buffet d'automne
Organisé par le Club du 3e âge « Le Sourire »
Salle n°1 du Clos Fleuri

> **Samedi 23 et dimanche 24 octobre 2021**
54e Foire des Lucs
Foire commerciale - Concours Charolais - Fête Foraine

Les Lucs sur Boulogne

PROCHAIN BULLETIN COMMUNAL : OCTOBRE 2021
Les associations qui ont des informations à faire paraître sur le prochain "La Vie Communale" doivent les déposer à la mairie **avant le 31 août 2021.**

Comité de rédaction :
Laura BABU, Roger GABORIEAU, Catherine GUITTET, Jessy HILLION, Sophie IDIER, Dominique PASQUIER, Pierre RABILLER, Thierry VOINEAU.

Crédit Mutuel

Grelet Maçonnerie
Couverture - Ravalement
2, Z.A. de Bourgneuf
85170 Les Lucs-sur-Boulogne
TÉL. / FAX 02 28 15 27 94

ROBIN & fils
PLOMBERIE - ELECTRICITÉ
CHAUFFAGE - DÉPANNAGE
02 51 41 32 63
ST DENIS LA CHEVASSE
ARTIPÔLE

Vincent Gallet Gravure
GRAVEUR - MARBRIER
02 51 46 54 41
06 35 26 51 34
fax 02 51 37 32 24
vggravure@gmail.com
273, bd De Lattre-de-Tassigny
85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE

Annie Brethomé Salon de coiffure
Masculin - Féminin
Mormaison - 02 51 43 91 64
Les Lucs/Boulogne - 02 51 46 50 96

Studio carlen
SALON DE COIFFURE
51 avenue des Pierres Noires
85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE
☎ 02 51 05 76 49

BATI LR
• MAÇONNERIE
• COUVERTURE
• ÉTANCHÉITÉ
NEUF / RÉNOVATION
batiloyer@gmail.com 06 60 68 64 55 | 85170 LES LUCS SUR BOULOGNE

AFDIA
Diagnostics immobiliers
Infiltrométrie
A votre service depuis 1998
NOS
• Rapports sous 24h
• Rapports transmis par courrier et mail
• Interventions en urgence
• Devis gratuit sur simple demande
• Service après-vente
Allianz

Carrefour contact
Rond-point de la Vendée - 85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE
Tél. 02 51 31 24 64 - e-mail : turlucs@wanadoo.fr

La Fine Gueule
M. et Mme BOUCHET
Tél. 02 51 31 20 15
la-fine-gueule@wanadoo.fr
Banquets - Mariages
Repas de famille et à domicile
Place du Moustier - 85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE

KER ELEC
ELECTRICITÉ
DÉPANNAGES ET SERVICES
CONTACT
MICHEL KERAVEC
06 49 00 19 95

MORISSET
Entreprise Générale du Bâtiment
Terrassement • Maçonnerie • Béton armé
Couverture • Neuf & rénovation
Siège social : 117, Constantine - 85170 Les Lucs-sur-Boulogne (Vendée)
Tél. : 02 51 31 20 58 - Fax 02 51 46 51 54
Mail : accueil@sasmorisset.fr - Site internet : www.sasmorisset.fr

BC concept bureau
Menuiserie
Menuiserie Bois Alu PVC
Agencement intérieur/extérieur
Cloison sèche
buteauconcept@orange.fr
Buteau Sébastien 8 rue St Exupéry 85170 Les Lucs sur Boulogne 06.73.82.22.48

AR Metal Conception
MÉTALLERIE - SERRURERIE
22 La Milière
85170 Beaufou
Tél. : 06 22 79 03 30

Allianz
Une équipe est à votre service pour réaliser vos études
Cabinet Jean-René THOMAS
7, rue Richelieu - 85170 Les Lucs-sur-Boulogne
Tél. : 02 51 31 25 29 - e-mail : h98505l@agents.allianz.fr

Le Rabot Vendéen
Créations & patrimoine
Charpente - Menuiserie Extérieure - Fabrication Artisanale de Menuiseries Bois
Aménagement Intérieur - Agencements - Clôtures et Aménagements Extérieurs
Alexandrie - 85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE - Tél. 02 51 31 28 93
Fax 02 51 31 30 39 - contact@lerabotvendeen.fr - www.lerabotvendeen.fr

Garage GUILLOTON
Vente
Véhicules neufs - Occasions
Réparation toutes marques
93, bd Jean Yole - 85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE
Tél. 02 51 31 74 99 - Fax 02 51 31 00 35
e-mail : top-garage.guilloton@orange.fr

PLATRE.VIE
Plâtrerie - Cloisons sèches - Carrelage
87, rue de la Mortayère - 85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE
Tél. : 02 51 46 50 67 - Fax : 02 51 46 50 79
platrevie@orange.fr

ATLANTIQUE VENDÉE
banque & assurances
Toute une banque pour vous
02 28 97 55 38
LES LUCS-SUR-BOULOGNE

Classic Auto
Réparation automobile de la plus ancienne à la plus récente
Carrosserie peinture / Entretien mécanique
Remplacement pare-brise / Pneus
Laurent PASQUIER
Tél. 06 27 94 19 17
lpclassicauto85170@orange.fr 9 La Suerie - 85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE

TAXI LUCQUOIS
7j/7
Communes de stationnement :
BEAUFOU - LES LUCS-SUR-BOULOGNE
Tél. 02 51 31 25 04
Port. 06 75 94 82 57 - 06 75 94 84 73
Millie CARON
7, l'Orée des Champs - 85170 LES LUCS-SUR-BOULOGNE
TAXI - TRANSPORT DE MALADES ASSIS

GEOLOGIK Environnement
Expertise, Contrôle et Maitrise Technique
297 rue Saint Pierre - 85 170 Les Lucs sur Boulogne
Tél : 09 73 67 58 32 - Email : geologik@free.fr

franceRurale
cultiver sa nature

Moi, j'achète aux Lucs !

ACAI
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ARTISANS INDUSTRIELS
LES LUCS SUR BOULOGNE

Ces annonceurs adhèrent à l'Association des Commerçants, Artisans et Industriels des Lucs-sur-Boulogne. En participant activement aux actions commerciales organisées par celles-ci, ils dynamisent votre Commune.

Réalisation : imprimerie JAUFFRET - Le Poiré-sur-Vie © 02 51 31 87 15

Mairie Les Lucs-sur-Boulogne

Téléphone 02 51 31 21 29 - *Télécopie 02 51 46 51 20*
Courriel : mairie@leslucssurboulogne.fr
Site : www.leslucssurboulogne.fr